

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Budget 2020

CONSEIL MUNICIPAL
16 DÉCEMBRE 2019

CAEN.FR @  

CAEN
NORMANDIE 

Budget 2020

5 **Préambule**

6 **Présentation générale**

10 **Fonctionnement 2020**
Équilibre du budget

11 **Les dépenses**

16 **Les recettes**

18 La fiscalité

21 Les dotations, péréquations, garantie de ressources

23 Les autres recettes de fonctionnement

24 **Investissement 2020**
Équilibre du budget

25 **Les dépenses**

33 **Les recettes**

34 **Les soldes intermédiaires de gestion
et les principaux ratios**

39 **L'équilibre des budgets annexes**

44 **Présentation consolidée du budget
général et des budgets annexes**

47 Choix par
Politique publique

49 **Développement économique et rayonnement**

61 **Vivre ensemble à Caen**

71 **Solidarités**

79 **Qualité du cadre de vie**

BUDGET 2020

Préambule

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'un débat préalable sur les orientations budgétaires intervienne au plus tôt dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. C'est ainsi que, lors de la réunion du 4 novembre 2019, le conseil municipal a examiné le rapport des orientations budgétaires pour 2020. Dans le prolongement de ce rapport, le budget 2020 qui vous est présenté s'inscrit dans une stratégie financière guidée par 4 grandes orientations : maîtrise des dépenses de fonctionnement, baisse des taux des impôts directs locaux, maintien de l'effort d'investissement et modération de l'endettement.

Les dépenses de fonctionnement pâtissent d'une inertie sur certaines natures de charges (fluides, masse salariale...) cependant des efforts de gestion ont été réalisés par les directions. La rationalisation des dépenses de fonctionnement permet d'éviter une dégradation de nos ratios d'épargne et permet de maintenir une politique d'investissement dynamique sur le territoire tout en limitant le recours à l'emprunt à des niveaux compatibles avec nos fondamentaux de gestion.

Le présent rapport expose les grandes caractéristiques du budget primitif 2020 en dépenses et en recettes.

Cette présentation générale est complétée par des rapports plus détaillés évoquant les différentes politiques publiques de la Ville.

BUDGET 2020

Présentation générale

188 M€

L'équilibre général du budget 2020

OBJET	BP 2019	BP 2020	STRUCTURE	Ev° 2020/2019
FONCTIONNEMENT	134 279 632	135 749 513	72 %	1,1 %
opérations réelles	125 790 848	127 051 450	68 %	1,0 %
opérations d'ordre	8 488 784	8 698 063		2,5 %
INVESTISSEMENT	59 588 406	52 302 836	28 %	-12,2 %
opérations réelles	49 288 406	43 502 836	23 %	-11,7 %
mouvements neutres (mixtes)	9 000 000	7 500 000		-16,7 %
opérations d'ordre	1 300 000	1 300 000		0,0 %
TOTAL DEPENSES	193 868 038	188 052 349	100 %	-3,0 %
opérations réelles	175 079 254	170 554 286	91 %	-2,6 %
mouvements neutres (mixtes)	9 000 000	7 500 000		-16,7 %
opérations d'ordre	9 788 784	9 998 063		2,1 %
FONCTIONNEMENT	134 279 632	135 749 513	72 %	1,1 %
opérations réelles	134 029 632	135 499 513	72 %	1,1 %
opérations d'ordre	250 000	250 000		0,0 %
INVESTISSEMENT	59 588 406	52 302 836	28 %	-12,2 %
opérations réelles	41 049 622	35 054 773	19 %	-14,6 %
mouvements neutres (mixtes)	9 000 000	7 500 000		-16,7 %
opérations d'ordre	9 538 784	9 748 063		2,2 %
TOTAL RECETTES	193 868 038	188 052 349	100 %	-3,0 %
opérations réelles	175 079 254	170 554 286		-2,6 %
mouvements neutres (mixtes)	9 000 000	7 500 000		-16,7 %
opérations d'ordre	9 788 784	9 998 063		2,1 %

DÉPENSES

RECETTES

Le budget 2020 est équilibré en dépenses et recettes à 188,1 M€ (193,9 M€ en 2019), dont 170,6 M€ en opérations réelles (175,1 M€ en 2019), 10 M€ en opérations d'ordre (9,8 M€ en 2019) et 7,5 M€ de mouvements neutres liés aux opérations de gestion de dette et trésorerie (9 M€ en 2019).

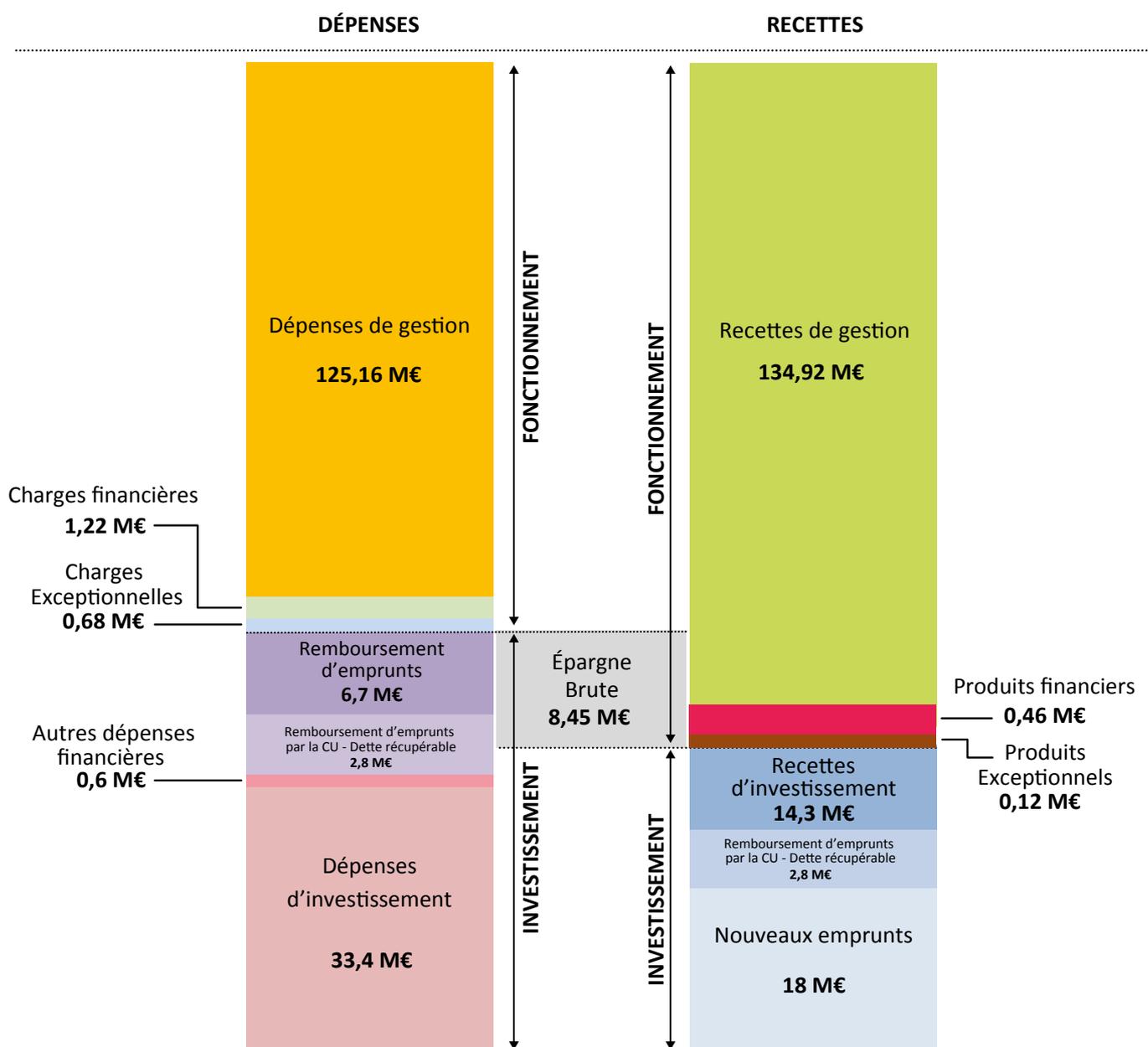
En dépenses, le budget 2020 se traduit par un montant de **127,1 M€ en fonctionnement** (+1 %) (Opérations réelles), et un montant de **43,5 M€ en investissement** (Opérations réelles) (-11,7 %).

En recettes, le budget 2020 se décompose en un montant de **135,5 M€ en fonctionnement** (opérations réelles) et **35,1 M€ en investissement** (opérations réelles), en hausse de 1,1 % pour le fonctionnement et en baisse de 15,3 % pour l'investissement par rapport à 2019.

Le budget se caractérise par un montant d'opérations d'ordre de 8,7 M€ en dépenses de fonctionnement correspondant aux dotations aux amortissements (4 M€) et au virement à la section d'investissement (4,7 M€). Les dépenses d'ordre en investissement se montent à 1,3 M€ et concernent des inscriptions pour la réalisation des opérations patrimoniales à l'intérieur de la section d'investissement. Les recettes d'ordre en fonctionnement sont de 0,25 M€ et représentent les reprises sur amortissement des subventions transférables. Les recettes d'ordre en investissement sont de 9,7 M€ et correspondent à la contrepartie des écritures des dotations aux amortissements (4 M€), du virement à la section d'investissement (4,7 M€) et des opérations patrimoniales (1 M€). L'ensemble de ces opérations d'ordre est strictement équilibré en dépenses et recettes et ne donne lieu à aucun mouvement financier.

L'équilibre financier du budget principal (opérations réelles)

Fonctionnement : 135,5 M€



Investissement : 43,5 M€

Cette présentation synthétique du budget principal de la Ville de Caen permet d'avoir une vision globale de l'équilibre du budget 2020 et des montants consacrés à chaque grande catégorie de dépenses (dépenses et recettes de gestion, dépenses et recettes financières et exceptionnelles, dépenses et recettes d'investissement...) à l'exclusion des opérations d'ordre.

Elle permet par ailleurs de constater le montant de l'épargne brute dégagée pour le financement de l'investissement (8,45 M€) et le recours aux nouveaux emprunts (18 M€).

Les dépenses de gestion se montent à 125,2 M€ en 2020 contre 124,1 M€ en 2019, soit une hausse de 0,9 %.

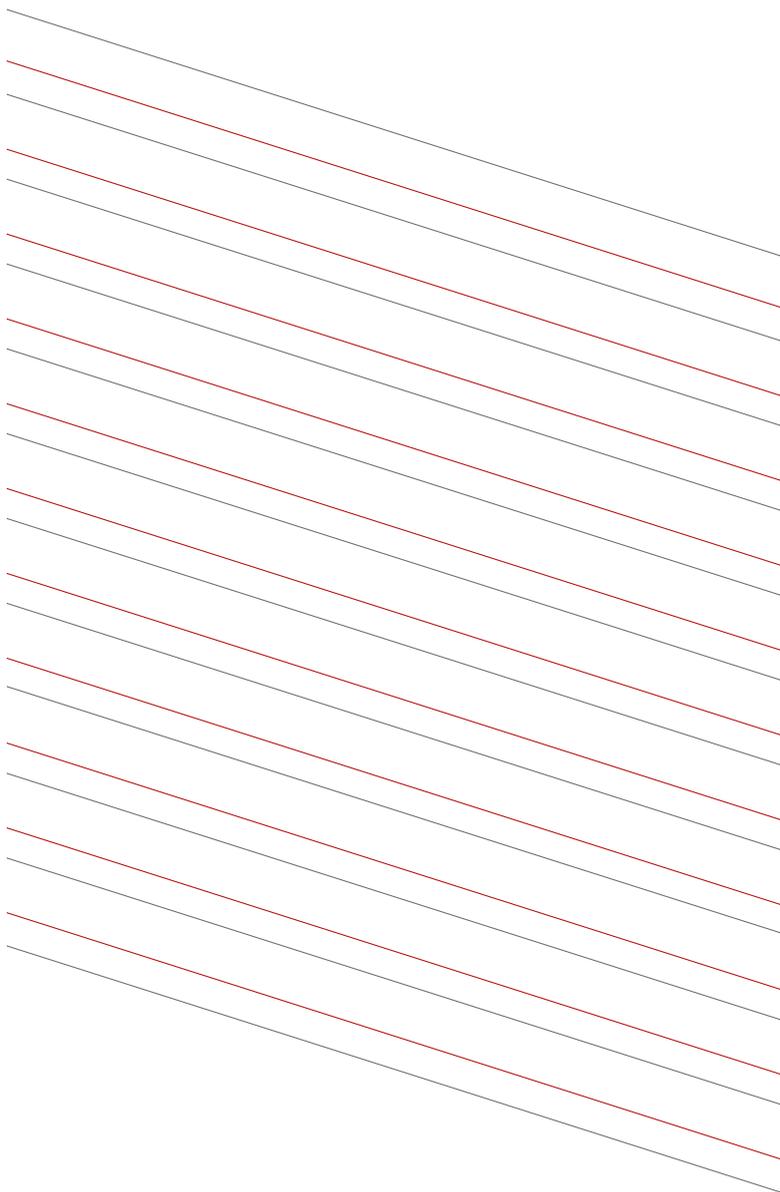
Les recettes de gestion progressent de 1,2 % et s'établissent à 134,9 M€ en 2020 (133,3 M€ en 2019).

L'épargne brute augmente de 2,5 % et s'établit à 8,45 M€ (8,2 M€ en 2019).

Le recours à l'emprunt diminue de 2,5 M€ (20,5 M€ en 2019) conformément à ce qui était prévu dans le PPI et à l'avancée des projets. Les dépenses d'investissement (hors dette) s'établissent à 33,4 M€. À noter que du fait des transferts des compétences, 6 M€ de dépenses d'investissement se trouvent inscrits sur le budget de la communauté urbaine. Ainsi, l'effort global d'investissement sur le territoire de la Ville de Caen est de 39,4 M€.

ÉQUILIBRE DU BUDGET

Fonctionnement 2020



Les dépenses de fonctionnement : 127 M€

Le tableau ci-après présente l'évolution des dépenses de la section de fonctionnement par chapitre budgétaire.

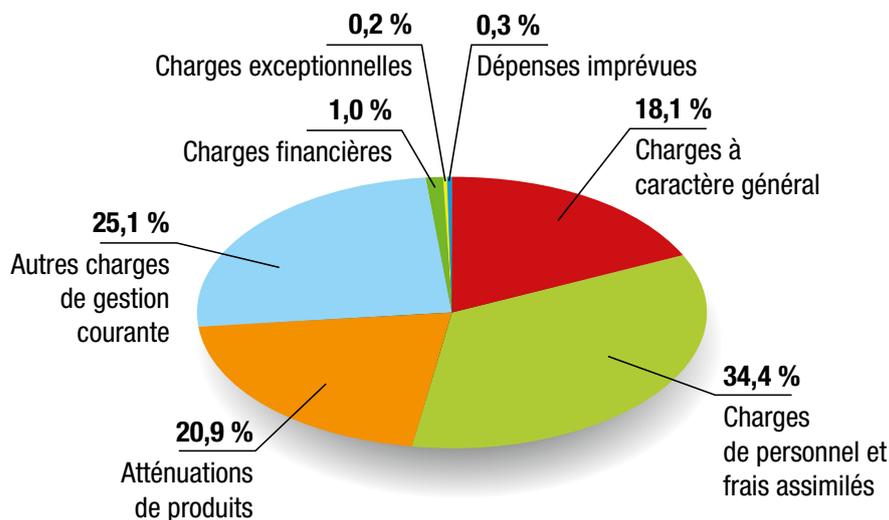
CHAP.	DÉPENSES	BP 2019	CO 2019*	BP 2020	EV° BP2020/BP2019
Opérations réelles					
011	Charges à caractères général	22 008 393	23 020 401	22 954 992	4,3 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	44 579 500	44 584 320	43 757 800	-1,8 %
014	Atténuations des produits	25 497 650	25 487 804	26 534 650	4,1 %
	<i>dont attribution de compensation</i>	<i>24 843 650</i>	<i>24 843 650</i>	<i>25 843 650</i>	<i>4,0 %</i>
65/656	Autres charges de gestion courante	31 977 305	32 173 605	31 910 008	-0,2 %
	<i>dont subvention au CCAS</i>	<i>12 575 000</i>	<i>12 575 000</i>	<i>12 620 000</i>	<i>0,4 %</i>
66	Charges financières	1 450 000	1 450 000	1 215 000	-16,2 %
67	Charges exceptionnelles	278 000	619 900	279 000	0,4 %
022	Dépenses imprévues	-	547 266	400 000	-
Total dépenses réelles		125 790 848	127 883 296	127 051 450	1,0 %

*CO = Crédits ouverts (BP + BS + DM + virements).

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget 2020 augmentent de 1 %. Elles passent de 125,8 M€ à 127,1 M€.

Par rapport au BP 2019, les charges de personnel baissent de 1,8 %, les charges à caractère général augmentent de 4,3 %, les autres charges de gestion courante baissent légèrement de 0,2 %, les charges financières baissent de 16,2 % et les charges exceptionnelles augmentent de 0,4 %.

Les atténuations de produits passent de 25,5 M€ à 26,5 M€. Ces dépenses comprennent principalement l'attribution de compensation que la Ville verse désormais à la Communauté urbaine pour un montant de 25,8 M€ en 2020 contre 24,8 M€ en 2019.



Les charges à caractère général : 23 M€

Les charges à caractère général (chapitre 011) augmentent de 4,3% par rapport à 2019. Les dépenses du budget 2020 sont prévues à hauteur de 23 M€ contre 22 M€ en 2019. Les efforts de rationalisation budgétaire qui ont été entrepris depuis le début du mandat (assurances, fêtes et cérémonies, communication...) se poursuivent en 2020, même si l'évolution de dépenses contraintes ou exceptionnelles ne permettent pas de le constater globalement. Aussi, l'augmentation d'1 million d'euros entre 2019 et 2020 des charges générales est essentiellement induite par :

- une augmentation significative du prix des énergies qui oblige à revoir fortement à la hausse ce poste budgétaire en l'augmentant de plus de 239 K€ pour un montant inscrit en 2020 de plus de 5,3 M€.
- une augmentation de plus de 468 K€ en raison des coûts induits sur le Musée des Beaux-Arts dans le cadre de la 4^e édition du Festival Normandie Impressionniste. Il convient néanmoins de préciser que cet événement assurera un niveau de recettes qui couvrira entièrement cette augmentation de dépenses.

Les charges de personnel et frais assimilés : 43,8 M€.

La masse salariale en 2020 (chapitre 012) est ajustée au vu du réalisé 2019 prévisionnel et des évolutions projetées, soit **43,8 M€ qui correspond à une augmentation de 1,95 % par rapport au réalisé estimé 2019**. La part du budget consacrée aux primes et indemnités représente 14,5 % de la masse salariale (9,6 % pour le régime indemnitaire, 4,8 % pour les indemnités diverses). La Nouvelle Bonification Indiciaire (N.B.I.) est estimée à 275 K€ et la rémunération d'heures supplémentaires à 500 K€.

La stabilité observée du chapitre 012 s'explique par un suivi rigoureux et un travail collaboratif des directions. Elle tient cependant compte des paramètres nationaux et d'une politique volontariste locale :

- La Ville de Caen maintient son engagement en matière de déroulement de carrière des agents (évolution des ratios d'avancements de grade alignés sur ceux définis par la communauté urbaine) en provisionnant 275 K€ au titre du Glissement Vieillesse Technicité (avancements de grade, d'échelon et promotion interne).

- Elle a également mis en œuvre les décisions permettant de renforcer sa politique d'action sociale en facilitant notamment l'adhésion à la protection sociale complémentaire (évolution de la participation de l'employeur) mais également une aide à la restauration par la mise en place de titres restaurant (220 K€ réalisé en 2019, montant identique provisionné en 2020 au chapitre 012, compensée par une recette de 110 K€ correspondant à la participation des agents qui ont souhaité adhérer au dispositif).
- La Ville poursuit par ailleurs sa contribution à l'augmentation du pouvoir d'achat de ses agents en permettant, depuis 2018, la monétisation des jours épargnés sur le compte épargne temps (CET). Pour rappel, les montants de l'indemnisation des jours épargnés au titre du compte épargne-temps (CET) sont les suivants : 135 € pour la catégorie A, 90 € pour la catégorie B et 75 € pour la catégorie C.
- En parallèle, la ville de Caen poursuit ses efforts de maîtrise des dépenses par la définition d'enveloppes budgétaires fermes tant pour le recours aux agents permanents (examen d'opportunité sur les créations d'emplois permanents) que pour le recours aux agents non permanents (remplacements, saisonniers).
- L'adhésion auprès de Pôle emploi visant à externaliser la prise en charge de l'indemnisation chômage liée à la perte d'emploi du personnel doit permettre une nouvelle économie de 100 K€ en 2020, portée progressivement à 400 K€ d'ici 2023, après épuisement des droits rattachés au précédent système d'indemnisation (auto-assurance).
- Enfin, l'accord de 2016 sur la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) est prolongé en 2020. L'impact de ces mesures nouvelles est estimé à 70 K€.

Les atténuations de produits : 26,5 M€

Ce chapitre budgétaire enregistre essentiellement les reversements effectués par la Ville de Caen par l'intermédiaire de l'attribution de compensation. En 2020, le montant de l'attribution de compensation versée à la communauté urbaine sera inscrit pour 25,8 M€. En effet, dès 2020, la Ville de Caen souhaiterait voir porter par la Communauté urbaine un niveau d'investissement supérieur à ce qu'autorise son droit de tirage actuel afin d'apporter un financement complémentaire pour la réalisation d'opérations spécifiques d'aménagements urbains.

Le niveau d'investissement souhaité nécessite que l'AC Ville de Caen versée à la Communauté urbaine soit augmentée d'1 M€ à convertir en droit de tirage en investissement sur la communauté urbaine.

Concernant la dépenalisation du stationnement payant, depuis sa mise en place au 1^{er} janvier 2018, la Ville reverse la recette du forfait post stationnement à la Communauté urbaine. Pour 2020, le reversement a été estimé à 0,53 M€, en hausse de 12,8 % par rapport au budget 2019.

Concernant la contribution de la Ville au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), elle devrait s'élever à 0,08 M€ contre 0,1 M€ en 2019. L'attribution de la Ville au titre du FPIC devrait baisser également (cf. partie recette).

Autres charges de gestion courante (y compris le chapitre relatif aux frais de fonctionnement des groupes d'élus) : 32 M€

Ce chapitre budgétaire enregistre les subventions et participations diverses. On retrouve ainsi les participations au budget du CCAS, aux budgets annexes (théâtre...), aux organismes tels que le Mémorial ainsi que l'ensemble des subventions versées aux partenaires de la Ville de Caen (associations...).

Cette année encore, pour affirmer sa solidarité vis-à-vis des plus fragiles, la Municipalité a souhaité augmenter la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en la portant à 12,62 millions d'euros en 2020 contre 12,575 millions d'euros en 2019 soit une augmentation de 45 K€.

En matière de soutien aux associations, la Municipalité a décidé de maintenir globalement sa politique de subventionnement.

Les charges financières : 1,2 M€

Ces charges sont prévues à la baisse de 16,2 % entre le budget 2019 et 2020 et passent de 1,45 M€ à 1,22 M€. Ce maintien à un niveau assez faible des charges financières s'explique par des taux d'intérêts de marché historiquement bas. Grâce à une gestion optimisée et diversifiée de la dette, la Ville réalise d'excellentes performances en termes de maîtrise des charges financières. Le taux moyen de la dette se situe à un niveau très bas (1,1 % en fin d'année 2019), ce qui permet de contenir les intérêts de la dette. Comparée aux autres communes, le taux moyen de notre dette est inférieur de plus de 1 %. Cela représente une économie annuelle de frais financiers pour la Ville de Caen de l'ordre d'1 M€ rapporté à notre stock de dette par rapport aux autres communes de même strate.

Les charges exceptionnelles : 0,3 M€

Elles sont reconduites pour un montant de 279 K€ et tiennent compte du maintien en 2020 du montant inscrit au BP 2019 pour 150 K€ pour indemniser les commerçants qui ont subi un préjudice imputable aux travaux en centre-ville. Pour le reste, de par leur nature exceptionnelle, ces dépenses peuvent évoluer de façon erratique d'une année sur l'autre.

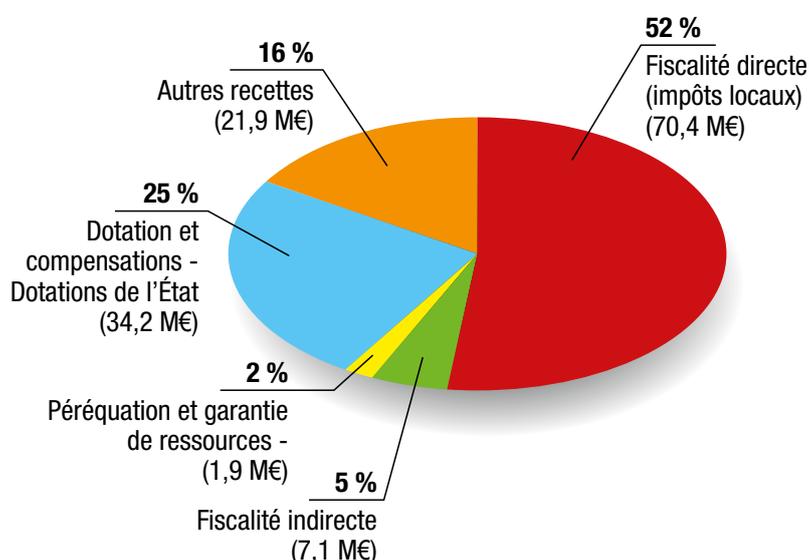
Les recettes de fonctionnement : 135,5 M€

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recettes de la section de fonctionnement par chapitre budgétaire.

CHAP.	RECETTES	BP 2019	CO 2019*	BP 2020	EV° BP2020/BP2019
Opérations réelles					
70	Produits des services, du domaine et ventes	15 849 860	15 821 510	16 327 350	3,0 %
73	Impôts et taxes	78 833 130	79 127 840	79 442 858	0,8 %
74	Dotations, subventions et participations	34 952 289	35 043 789	35 500 106	1,6 %
75	Autres produits de gestion courante	2 286 003	2 286 003	2 435 110	6,5 %
013	Atténuations de charges	1 427 900	1 877 900	1 210 490	-15,2 %
76	Produits financiers	606 950	606 950	462 099	-23,9 %
	<i>dont dette récupérable</i>	<i>523 950</i>	<i>523 950</i>	<i>449 099</i>	<i>-14,3 %</i>
77	Produits exceptionnels	73 500	181 500	121 500	65,3 %
Total dépenses réelles		134 029 632	134 945 492	135 499 513	1,1 %
Autofinancement prévisionnel		8 238 784	7 062 196	8 448 063	2,5 %

*CO = Crédits ouverts (BP + BS + DM + virements).

Les recettes réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre) augmentent de 1,1 %. Les chapitres orientés à la hausse sont les produits des services et du domaine (+3 %), les impôts et taxes (+0,8 %), les dotations, subventions et participations (+1,6 %), les autres produits de gestion courante (+6,5 %) et les produits exceptionnels (+65,3 %). Les baisses concernent les chapitres des atténuations de charges (-15,2 %) et les produits financiers (-23,9 %).



Le tableau ci-dessous retrace de façon détaillée les recettes de fonctionnement regroupées par nature financière.

OBJET	BP 2019	BP 2020	Ev° 2020/2019
FISCALITÉ DIRECTE			
Taxe d'habitation - TH	29 504 600	30 032 000	1,8 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties - TFPB	39 852 300	40 159 000	0,8 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties - TFPNB	93 100	109 000	17,1 %
Rôles supplémentaires de TH, TFPB, TFPNB	125 000	125 000	0,0 %
Taxe sur les pylônes électriques	14 500	15 000	3,4 %
Taxe sur les friches commerciales	2 000	5 000	150,0 %
<i>Ss-total fiscalité directe</i>	<i>69 591 500</i>	<i>70 445 000</i>	<i>1,2 %</i>
FISCALITÉ INDIRECTE			
Taxe additionnelle aux droits de mutation	4 000 000	4 000 000	0,0 %
Taxe sur la consommation finale d'électricité	1 865 000	1 800 000	-3,5 %
Taxe sur la publicité	300 000	280 000	-6,7 %
Droit de place	804 000	820 000	2,0 %
Taxe funéraire	120 000	120 000	0,0 %
Prélèvement sur les paris hippiques	-	100 000	-
Taxe de séjour (plaisancier)	300	500	66,7 %
Timbres fiscaux	0	0	-
<i>Ss-total fiscalité indirecte</i>	<i>7 089 300</i>	<i>7 120 500</i>	<i>0,4 %</i>
PÉRÉQUATION ET GARANTIE DE RESSOURCES			
Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales - FPIC	1 275 000	1 000 000	-21,6 %
Dotation de solidarité communautaire - DSC	842 550	842 549	0,0 %
Fonds national de garantie individuelle des ressources - FNGIR	34 780	34 809	0,1 %
Fonds départemental de péréquation de la TP - FDPTP	30 000	25 000	-16,7 %
<i>Ss-total péréquation / garantie de ressources</i>	<i>2 182 330</i>	<i>1 902 358</i>	<i>-12,8 %</i>
DOTATIONS ET COMPENSATION			
DGF	30 190 000	30 500 000	1,0 %
<i>Dotation forfaitaire</i>	<i>22 890 000</i>	<i>22 840 000</i>	<i>-0,22 %</i>
<i>Dotation de solidarité urbaine</i>	<i>5 962 000</i>	<i>6 200 000</i>	<i>4,0 %</i>
<i>Dotation nationale de péréquation</i>	<i>1 338 000</i>	<i>1 460 000</i>	<i>9,1 %</i>
Dotation générale de décentralisation - DGD	420 000	420 000	0,0 %
Allocations compensatrices	3 196 000	3 163 000	-1,0 %
<i>Allocation compensatrice TH</i>	<i>2 745 000</i>	<i>2 700 000</i>	<i>-1,6 %</i>
<i>Allocation compensatrice TF (bâti et non bâti)</i>	<i>451 000</i>	<i>451 000</i>	<i>0,0 %</i>
<i>Comp. perte taxe ad. droits mutation ou taxe publicité foncière</i>	<i>0</i>	<i>12 000</i>	<i>-</i>
Autres dotations	81 074	77 100	-4,9 %
<i>Dotation spéciale instituteurs</i>	<i>3 000</i>	<i>0</i>	<i>-100,0 %</i>
<i>Dotation titres sécurisés</i>	<i>57 100</i>	<i>57 100</i>	<i>0,0 %</i>
<i>Dotation de recensement</i>	<i>20 974</i>	<i>20 000</i>	<i>-4,6 %</i>
<i>Ss-total dotations de l'État</i>	<i>33 887 074</i>	<i>34 160 100</i>	<i>0,8 %</i>
AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Produits des services, du domaine et des ventes	15 849 860	16 327 350	3,0 %
<i>Remboursement de frais des mises à disposition</i>	<i>5 313 255</i>	<i>5 760 945</i>	<i>8,4 %</i>
<i>Cantines</i>	<i>2 400 000</i>	<i>2 230 000</i>	<i>-7,1 %</i>
<i>Redevances liées au domaine public</i>	<i>2 319 300</i>	<i>2 377 200</i>	<i>2,5 %</i>
<i>Forfait post stationnement</i>	<i>700 000</i>	<i>700 000</i>	<i>0,0 %</i>
<i>Droits de stationnement</i>	<i>4 167 100</i>	<i>4 017 000</i>	<i>-3,6 %</i>
<i>Autres produits (concessions, droits d'entrée, loyers...)</i>	<i>950 205</i>	<i>1 242 205</i>	<i>30,7 %</i>
Subventions et participations	1 035 215	1 315 006	27,0 %
Autres produits de gestion courante	2 286 003	2 435 110	6,5 %
Atténuations de charges	1 427 900	1 210 490	-15,2 %
Produits financiers	606 950	462 099	-23,9 %
Produits exceptionnels	73 500	121 500	65,3 %
<i>Ss-total autres recettes de fonctionnement</i>	<i>21 279 428</i>	<i>21 871 555</i>	<i>2,8 %</i>
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	134 029 632	135 499 513	1,1 %

La fiscalité

La fiscalité directe : 70,4 M€

La majorité municipale s'est engagée à baisser les taux d'imposition de 1 % depuis 2015 conformément à ses engagements. En 2020, ils seront fixés comme suit :

TAUX	BP 2019	BP 2020	Ev° 2020/2019
TH	16,49 %	16,33 %	-1,0 %
TFPB	29,22 %	28,93 %	-1,0 %
TFPNB	30,29 %	29,99 %	-1,0 %

Le tableau ci-dessous présente les recettes fiscales directes par nature de taxes.

OBJET	BP 2019	BP 2020	Ev° 2020/2019
Taxe d'habitation - TH	29 504 600	30 032 000	1,8 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties - TFPB	39 852 300	40 159 000	0,8 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties - TFPNB	93 100	109 000	17,1 %
Rôles supplémentaires de TH, TFPB, TFPNB	125 000	125 000	0,0 %
Taxe sur les pylônes électriques	14 500	15 000	3,4 %
Taxe sur les friches commerciales	2 000	5 000	150,0 %
<i>Ss-total fiscalité directe</i>	<i>69 591 500</i>	<i>70 445 000</i>	<i>1,2 %</i>

Les recettes liées à la fiscalité directe sont inscrites pour un montant de 70,4 M€ en 2020 contre 69,6 M€ en 2019, soit une hausse de +1,2 %.

La taxe d'habitation (TH) est prévue à hauteur de 30 M€, soit une hausse de +1,8 % par rapport au budget 2019. Cette estimation de TH traduit l'hypothèse d'une réévaluation des bases fiscales de +1,2 % (coefficient de revalorisation 0,9 % et évolution physique 0,3 %) appliquée au montant des bases définitives 2019 alors que dans le même temps, le taux baisse de -1 %.

La taxe foncière des propriétés bâties (TFPB) est prévue à hauteur de 40,2 M€, soit une hausse de +0,8 % par rapport au budget 2019. Cette estimation de TFPB tient compte de l'hypothèse d'une réévaluation des bases fiscales de +1,5 % (coefficient de revalorisation 1,2 % et évolution physique 0,3 %), le taux baissant de -1 %.

La taxe foncière des propriétés non bâties (TFPNB) est estimée à 0,1 M€, soit une hausse de 17,1 % par rapport au budget 2019. Cette estimation prend en compte l'hypothèse d'une réévaluation des bases d'imposition de 0,8 % (coefficient de revalorisation 1,2 % et évolution physique -0,4 %), le taux baissant de -1 % également.

Les rôles supplémentaires sont estimés à 125 K€ comme en 2019 afin de tenir compte des niveaux de réalisations constatés.

La taxe sur les friches commerciales et la taxe sur les pylônes électriques sont proposées pour un montant de 20 K€ au budget 2020, en hausse de 21,2 % par rapport à 2019.

Focus sur les dispositifs de suppression progressive de la taxe d'habitation

La loi de finances pour 2018 avait déjà institué un allègement progressif de la TH pour les seules résidences principales pour environ 80 % des foyers (sous conditions de revenus).

Le projet de loi de finances pour 2020 prévoit sa suppression totale et la mise en œuvre d'un nouveau panier fiscal pour les collectivités.

1/ Le dégrèvement de TH 2018-2020

En 2018, première année de mise en place de la réforme, la cotisation de TH qui est restée à charge des foyers éligibles, après application éventuelle des plafonnements et exonérations existants, a été réduite de 30 %.

En 2019, la cotisation TH des foyers éligibles a été réduite de 65 %.

Pour la Ville, cela s'est traduit par un montant de dégrèvement (soit 65 %) s'élevant à 11,6 M€, correspondant à 34 067 logements d'habitation soit une moyenne de 341 € par logement.

En termes de recettes fiscales, le dispositif a été neutre pour la Ville puisque l'État a pris en charge l'intégralité du montant du dégrèvement qui a représenté 39 % du produit total de la TH 2019.

En 2020, les foyers éligibles ne paieront plus de TH sur leur résidence principale. Ce dégrèvement sera à nouveau intégralement pris en charge par l'État.

2/ La suppression de la TH et son remplacement à partir de 2021

Le projet de réforme fiscale inscrit dans le PLF pour 2020, prévoit :

- la suppression totale de la taxe d'habitation des résidences principales par tiers (abattement de 30 %, 65 % puis 100 %), sur la période 2021 à 2023, pour les 20% des contribuables restants
- le maintien d'une imposition sur les résidences secondaires et les logements vacants
- la création d'un nouveau panier fiscal pour les collectivités avec, pour les communes, l'affectation du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties des départements en remplacement de leur produit TH, complété d'une dotation de l'État lorsque le produit départemental de FB ne couvre pas intégralement la recette TH perdue.

En l'état actuel du projet de loi de finances, la compensation de la perte du produit de TH serait équivalente à :

**Bases TH 2020⁽¹⁾ x Taux 2017 + allocation compensatrice exo TH 2020
+ moyenne des rôles sup. TH 2018 - 2020**

(1) Y compris revalorisation à 0,9% et évolution physique des bases des résidences principales

NB : le projet de loi ne prévoit pas de prendre le minimum entre le taux 2020 et 2017. Ainsi, les communes ayant baissé leur taux d'imposition seraient intégralement compensées du manque à gagner. Ce dernier est estimé à 0,9M € pour la Ville de Caen sur la base d'une baisse de 1 % par an du taux de TH sur la période 2017 - 2020.

La fiscalité indirecte : 7,1 M€

OBJET	BP 2019	BP 2020	Ev° 2020/2019
Taxe additionnelle aux droits de mutation	4 000 000	4 000 000	0,0 %
Taxe sur la consommation finale d'électricité	1 865 000	1 800 000	-3,5 %
Taxe sur la publicité	300 000	280 000	-6,7 %
Droit de place	804 000	820 000	2,0 %
Taxe funéraire	120 000	120 000	0,0 %
Prélèvement sur les paris hippiques	-	100 000	-
Taxe de séjour (plaisancier)	300	500	66,7 %
Timbres fiscaux	0	0	-
<i>Ss-total fiscalité indirecte</i>	<i>7 089 300</i>	<i>7 120 500</i>	<i>0,4 %</i>

Les recettes liées à la fiscalité indirecte sont inscrites pour un montant de 7,1 M€ au budget 2020 en quasi-stabilité par rapport au BP 2019 (+0,4 %).

La **taxe additionnelle aux droits de mutation** perçue sur le prix de vente d'un bien immobilier cédé, est collectée par les notaires qui la reverse ensuite à la DDFIP. Celle-ci la reverse à son tour à la collectivité déduction faite des frais de gestion revenant à l'État. Il est proposé de reconduire la recette au même niveau que celui du BP 2019.

La **taxe sur la consommation finale d'électricité** dont le montant est adossé sur la consommation d'électricité est inscrit pour 1,8 M€ sur 2019, en diminution de 3,5 % par rapport à 2019.

Le produit de la **taxe sur la publicité** acquittée par les entreprises pour tout support publicitaire fixe et visible de toute voie ouverte à la circulation est inscrit pour un montant de 0,3 M€, en baisse de -6,7 % par rapport au budget 2019.

Les **droits de place** sont perçus par la Ville au titre de l'occupation privative du domaine public et donnent lieu au paiement d'une redevance notamment par les commerçants. Il est proposé de porter le produit de ces redevances en hausse de 2 % par rapport au BP 2019.

Le produit de la **taxe funéraire** est reconduit en 2020 pour un montant de 0,1 M€.

Enfin, à partir de 2020, le produit du **prélèvement sur les paris hippiques** est partagé à part égale entre la Ville et la Communauté urbaine

Les dotations, péréquations, garantie de ressources

Les recettes liées à la péréquation et à la garantie de ressources : 1,9 M€

OBJET	BP 2019	BP 2020	Ev° 2020/2019
Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales - FPIC	1 275 000	1 000 000	-21,6 %
Dotation de solidarité communautaire - DSC	842 550	842 549	0,0 %
Fonds national de garantie individuelle des ressources - FNGIR	34 780	34 809	0,1 %
Fonds départemental de péréquation de la TP - FDPTP	30 000	25 000	-16,7 %
<i>Ss-total péréquation / garantie de ressources</i>	<i>2 182 330</i>	<i>1 902 358</i>	<i>-12,8 %</i>

Les recettes liées à la péréquation et à la garantie de ressources sont inscrites pour un montant de 1,9 M€ en 2020 contre 2,2 M€ en 2019, soit une baisse de -12,8 %. L'enveloppe nationale des ressources allouées au **fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales** (FPIC) est gelée à 1 milliard d'euros depuis 2016.

La Ville devrait percevoir, au titre du FPIC, une attribution de 1 M€ alors que le prélèvement s'élèverait à 0,08 M€, soit un solde net de 0,9 M€ inférieur au solde correspondant aux montants inscrits au BP 2019 (1,2 M€), mais quasi-équivalent aux montants réalisés au pré-CA 2019 (1 M€).

En effet, lors des prévisions budgétaires 2019, le coefficient d'intégration fiscale (CIF) de la communauté urbaine avait été légèrement sous-estimé (54% contre 60 %) suite à des modifications liées au mode de calcul de cet indicateur introduites en LFI pour 2019.

Le CIF servant de taux de répartition de l'enveloppe du FPIC entre la CU et les communes membres, l'enveloppe revenant à la Ville de Caen en 2019 est finalement inférieure de 0,2 M€ à celle envisagée au BP 2019.

L'absence de transferts de charges fait que l'année 2020 correspondra à un contexte de stabilisation à la fois du CIF de la CU (estimé à 59%) et du potentiel financier par habitant de la Ville de Caen (estimé à 1 086 €/habitant) qui devrait peu évoluer.

Cette estimation repose également sur l'hypothèse d'une constance des données nationales conduisant à la reconduction du montant alloué à l'ensemble intercommunal Caen la mer et du maintien du mode de répartition de droit commun entre la communauté urbaine et ses communes membres.

La **Dotation de solidarité communautaire** (DSC) versée par la communauté urbaine est reconduite pour 2020 soit 0,8 M€.

Le **Fonds national de garantie individuelle des ressources** (FNGIR) est également reconduit pour un montant de 0,35 K€.

Le **Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle** (FDPTP) est une dotation incluse dans le périmètre des variables d'ajustement servant à financer en partie les nouvelles mesures inscrites en loi de finances.

À ce titre, elle subit chaque année une ponction. Pour 2019, le montant de la ponction est estimé à -16 %.

Il est ainsi proposé d'inscrire une recette au titre du FDPTP de 25 K€.

Les dotations et compensations versées par l'État : 34,1 M€

OBJET	BP 2019	BP 2020	Ev° 2020/2019
DGF	30 190 000	30 500 000	1,0 %
<i>Dotation forfaitaire</i>	<i>22 890 000</i>	<i>22 840 000</i>	<i>-0,2 %</i>
<i>Dotation de solidarité urbaine</i>	<i>5 962 000</i>	<i>6 200 000</i>	<i>4,0 %</i>
<i>Dotation nationale de péréquation</i>	<i>1 338 000</i>	<i>1 460 000</i>	<i>9,1 %</i>
Dotation générale de décentralisation - DGD	420 000	420 000	0,0 %
Allocations compensatrices	3 196 000	3 163 000	-1,0 %
<i>Allocation compensatrice TH</i>	<i>2 745 000</i>	<i>2 700 000</i>	<i>-1,6 %</i>
<i>Allocation compensatrice TF (bâti et non bâti)</i>	<i>451 000</i>	<i>451 000</i>	<i>0,0 %</i>
<i>Comp. perte taxe add. droit mutation /taxe publicité foncière</i>	<i>-</i>	<i>12 000</i>	<i>-</i>
Autres dotations	81 074	77 100	-4,9 %
<i>Dotation spéciale instituteurs</i>	<i>3 000</i>	<i>0</i>	<i>-100,0 %</i>
<i>Dotation titres sécurisés</i>	<i>57 100</i>	<i>57 100</i>	<i>0,0 %</i>
<i>Dotation de recensement</i>	<i>20 974</i>	<i>20 000</i>	<i>-4,6 %</i>
Ss-total dotations de l'État	33 887 074	34 160 100	0,8 %

Les recettes liées aux dotations et compensations versées par l'État sont inscrites pour un montant de 34,2 M€ en 2020 contre 33,9 M€ au budget 2019, soit une progression de +0,8 %.

Il convient de souligner la stabilisation pour la troisième année consécutive de l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement, en corollaire du respect des engagements pris par la Ville de Caen dans le cadre du dispositif de contractualisation financière avec l'État.

Ainsi, au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Ville de Caen devrait percevoir pour l'année 2020 une dotation totale de 30,5 M€, en progression de +1,0 % par rapport à 2019.

La contribution de la Ville de Caen au redressement des finances publiques sera à nouveau gelée à son niveau de 2017, soit 8,1 M€. Dans ces conditions, la **dotation forfaitaire** (DF) s'élèverait à 22,8 M€, soit un montant quasi-équivalent à celui du budget 2019, (-0,2 %) après prise en compte de la déduction due à l'hypothèse d'une perte de population de -500 habitants.

Il convient de souligner que comme en 2019, la Ville ne devrait pas subir d'écrêtement sur le montant de sa dotation forfaitaire en 2020, grâce à la stabilisation de son potentiel fiscal par habitant.

La **dotation de solidarité urbaine** (DSU) devrait poursuivre sa progression en passant de 6 M€ à 6,2 M€, soit une hausse de +4 %, du fait du maintien de son niveau de rang de classement basé sur des critères de richesse fiscale et d'indicateurs sociaux

Concernant la **dotation nationale de péréquation** (DNP), un montant de 1,5 M€ a été inscrit au budget 2020, en hausse de 9 % par rapport au montant inscrit au BP2019.

Toutefois, le montant de DNP serait équivalent à celui perçu en 2019, en tenant compte à la fois de la baisse prévisible de la population et de la stabilisation du potentiel financier par habitant.

La **dotation générale de décentralisation** (DGD), destinée à compenser les dépenses des services communaux d'hygiène et de santé, est reconduite en 2020 pour le même montant que l'année précédente, soit 420 K€. Les allocations compensatrices sont en diminution de -1 % pour s'établir à 3,2 M€ en 2020. L'**allocation compensatrice** de taxe d'habitation, non soumise au périmètre des variables d'ajustement, a été reconduite pour 2020 à son niveau de 2019, ceci par prudence, dans l'attente du montant des bases exonérées pour 2019. Toutefois, il est probable qu'en raison du nombre plus élevé de contribuables de condition modeste concernés par l'allègement de taxe d'habitation et exonérés de ce fait du paiement de la taxe, l'allocation qui sera notifiée à la ville en début d'année 2020, soit plus élevée.

Les allocations compensatrices en matière de taxes foncières (bâti et non bâti) ont été sorties depuis 2018 du périmètre des variables d'ajustement ; elles ne subiront donc plus de minorations supplémentaires.

Il est proposé de reconduire leur montant pour 2020, soit 451 K€.

Enfin, une compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement applicable aux cessions de fonds de commerce serait perçue pour 12 K€.

Les autres dotations : **dotation spéciale instituteurs**, **dotation pour les titres sécurisés**, et **dotation pour le recensement**, ont été inscrites pour un total de 77 K€, en diminution de 4,9 % pour tenir compte des niveaux de réalisations des années antérieures.

Les autres recettes de fonctionnement : 21,9 M €

OBJET	BP 2019	BP 2020	Ev° 2020/2019
Produits des services, du domaine et des ventes	15 849 860	16 327 350	3,0 %
<i>Remboursement de frais des mises à disposition</i>	5 313 255	5 760 945	8,4 %
<i>Cantines</i>	2 400 000	2 230 000	-7,1 %
<i>Redevances liées au domaine public</i>	2 319 300	2 377 200	2,5 %
<i>Forfait post stationnement</i>	700 000	700 000	0,0 %
<i>Droits de stationnement</i>	4 167 100	4 017 000	-3,6 %
<i>Autres produits (concessions, droits d'entrée, loyers...)</i>	950 205	1 242 205	30,7 %
Subventions et participations	1 035 215	1 315 006	27,0 %
Autres produits de gestion courante	2 286 003	2 435 110	6,5 %
Atténuations de charges	1 427 900	1 210 490	-15,2 %
Produits financiers	606 950	462 099	-23,9 %
Produits exceptionnels	73 500	121 500	65,3 %
<i>Ss-total autres recettes de fonctionnement</i>	<i>21 279 428</i>	<i>21 884 555</i>	<i>2,8 %</i>

Les **produits des services, du domaine et des ventes** (chapitre 70) sont prévus à hauteur de 16,3 M€ (15,8 M€ en 2019).

Ce chapitre enregistre le produit des droits de stationnement pour 4 M€ contre 4,2 M€ en 2019 soit une baisse de 0,2 M€.

Les recettes des restaurants scolaires (2,23 M€) et les redevances d'occupation du domaine public (2,4 M€ dont 612 K€ au titre des redevances d'occupation des infrastructures de télécommunication) sont les principaux postes des produits des services. Les autres recettes proviennent de l'ensemble des produits tarifés de la Ville.

Ce chapitre enregistre également tous les remboursements des partenaires pour lesquels la Ville intervient ou supporte des frais pour leur compte. À ce titre elle intervient notamment pour le CCAS dans le cadre de la mutualisation des services intervenue en 2010 (1,9 M€).

En 2020, les remboursements de frais par la Communauté urbaine seront rétablis à un niveau qui tient compte des niveaux de réalisation (2,6 M€ en 2020) au titre des frais supportés pour l'accueil des services communs communautaires au sein de l'Hôtel de Ville et les charges liées aux compétences transférées et notamment en personnel (personnel payé par la Ville sur des compétences de la Communauté urbaine).

Enfin, concernant le forfait post-stationnement il est reconduit à hauteur de 0,7 M€ pour 2020 (produit que la Ville collecte et reverse à la Communauté urbaine).

Les **subventions et participations** versées par les tiers sont prévues pour un montant total de 1,3 M€ en 2020 contre 1 M€ en 2019. Cette hausse de ce poste de recettes intègre l'ensemble des subventions et participations de l'ensemble des partenaires dans le cadre de la 4^e édition du Festival Normandie Impressionniste.

Les **autres produits de gestion courante** (chapitre 75) sont inscrits pour un montant de 2,4 M€ en 2020 (2,3 M€ en 2019). Elles sont essentiellement constituées par les loyers (1,1M€) et redevances des fermiers de la Ville (1,3 M€).

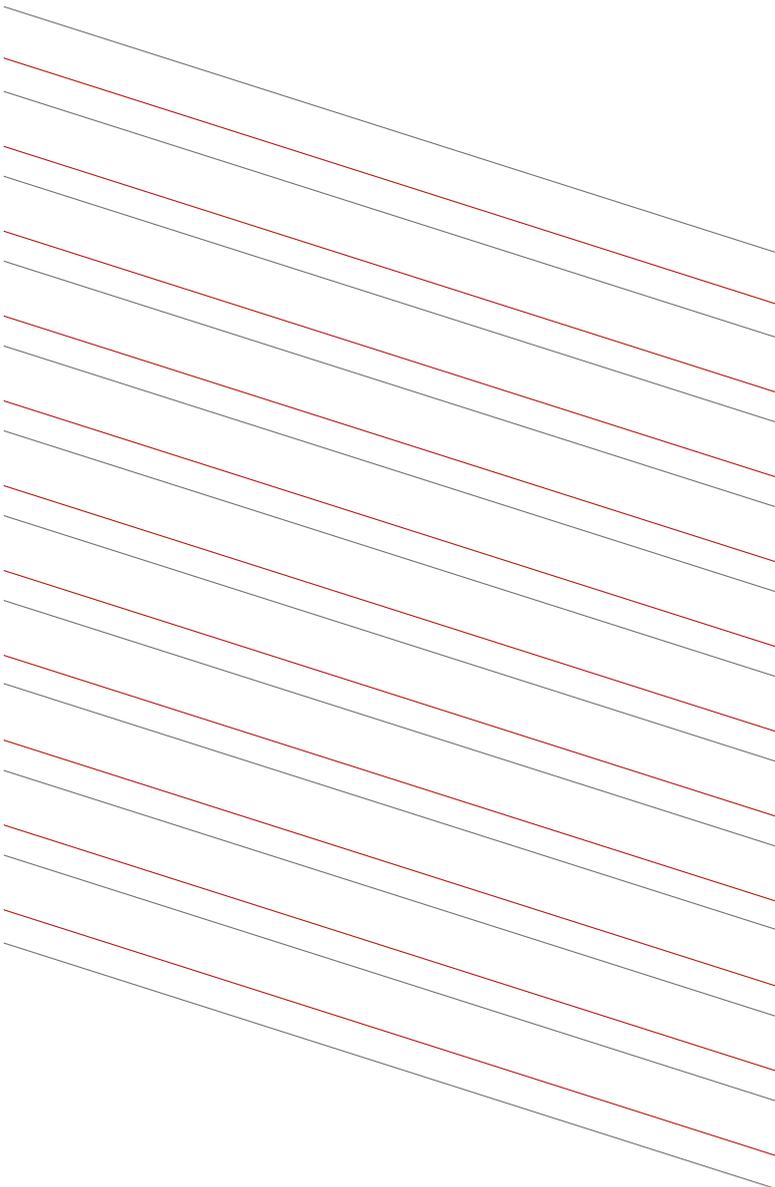
Les **atténuations de charges** (chapitre 013) correspondent essentiellement à la comptabilisation des opérations comptables de variation des stocks pour 989 K€. Pour la première année en 2019, un crédit de 346 K€ avait été inscrit pour la mise en œuvre des mesures d'accompagnement aux agents de titres restaurant. Il s'agissait de la participation des agents au coût d'acquisition des titres restaurants (50% de la valeur faciale). Ce montant a été ramené à 110 000 € en 2020.

Les **produits financiers** sont inscrits à hauteur de 0,46 M€. Ils comptabilisent le remboursement d'intérêts pris en charge par la Communauté urbaine pour 0,45 M€ au titre du principe dit de « dette récupérable ».

Les **produits exceptionnels** sont budgétés pour 121,5 K€. Ces recettes sont par nature erratiques (mandats annulés sur exercices antérieurs, recouvrement de contentieux...).

ÉQUILIBRE DU BUDGET

Investissement 2020



Les dépenses d'investissement

Le tableau ci-après retrace les évolutions des dépenses d'investissement par chapitre entre le budget 2019 et 2020.

CHAP.	DÉPENSES	BP 2019	BP 2020	Ev° BP2020/BP2019
	Opérations réelles			
	DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	39 178 406	33 422 836	-14,7 %
	<i>Dépenses d'équipement gérées en AP et opérations d'équipement</i>	<i>39 178 406</i>	<i>33 422 836</i>	<i>-14,7 %</i>
	Opérations individualisées	32 579 256	25 357 612	-22,2 %
	Programmes annuels	6 599 150	8 065 224	22,2 %
	DÉPENSES FINANCIÈRES	10 110 000	10 080 000	-0,3 %
10	Dotations, fonds divers et réserves	100 000	600 000	500,0 %
16	Emprunts et dettes assimilées	10 010 000	9 480 000	-5,3 %
	Total dépenses réelles	49 288 406	43 502 836	-11,7%

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 43,5 M€ en 2020 et 6 M€ portés par la Communauté urbaine. En 2019, ces montants étaient respectivement de 49,3 M€ et 5 M€.

Les dépenses d'équipement sont budgétées à hauteur de 33,4 M€ et se dissocient en dépenses d'équipements au titre des opérations individualisées (25,3 M€) et en dépenses d'équipements dédiées aux programmes annuels (8,1 M€).

Les dépenses financières (10 M€) comprennent principalement le remboursement en capital de la dette.

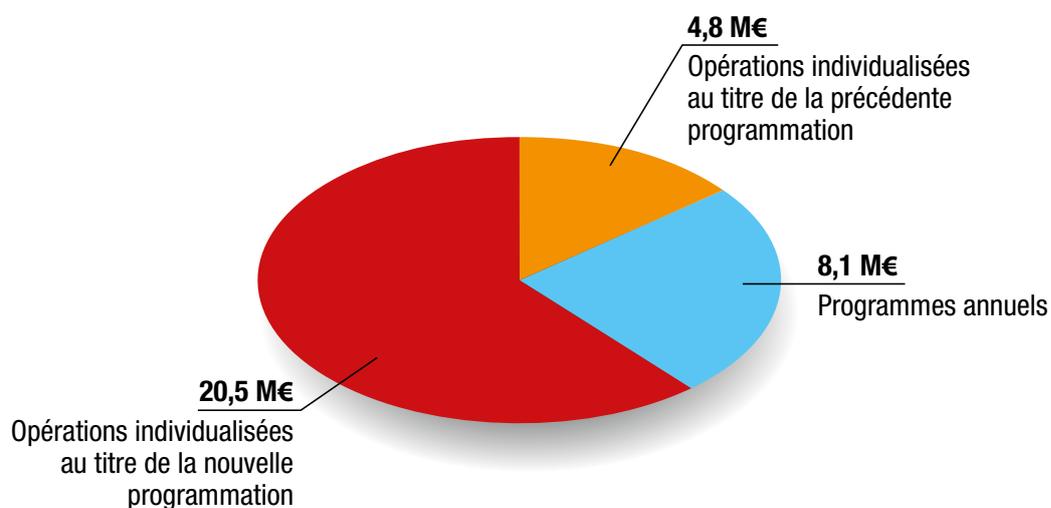
Hors dette, les dépenses d'investissement baissent de 14,7 %.

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT :

33,4 M€

Les dépenses d'équipement

Pour 2020, les dépenses d'équipement inscrites (33,4 M€) permettront de consolider les investissements liés à l'entretien durable du patrimoine pour 8,1 M€ (renouvellements des différents parcs existants de matériel et entretien du patrimoine communal) et permettront de mettre en œuvre les différentes opérations prévues au PPI pour 25,3 M€.



Principaux investissements

Au titre de la précédente programmation (CP 2020 : 4,8 M€)

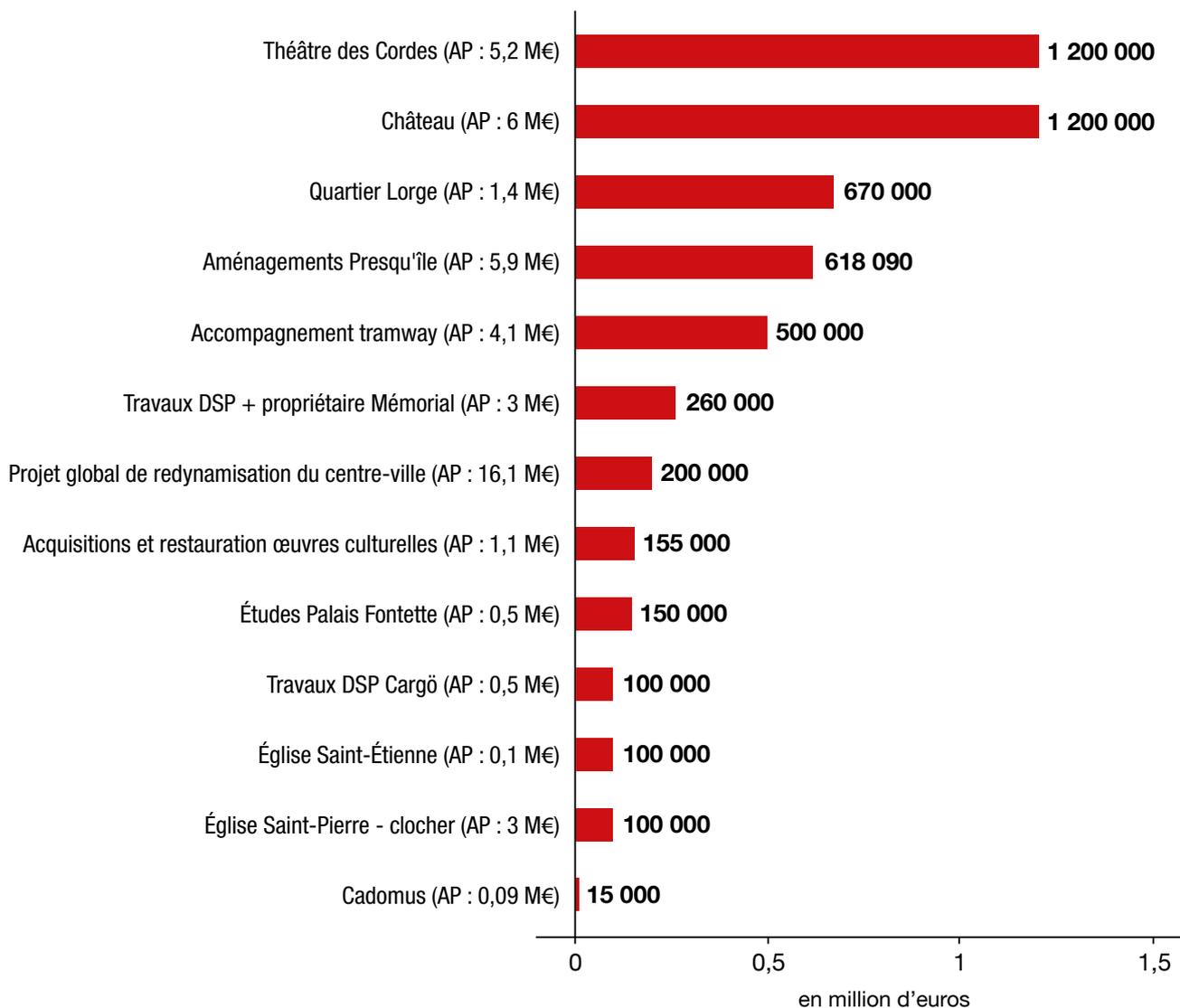
(EN €)	TOTAL ENVELOPPE 2016/2021	CRÉDITS 2020
Réserve foncière	6 241 000	2 220 000
Crèche Martin	4 409 000	871 000
Quartier Lorge	1 382 000	670 000
Aménagement presqu'île Rives de l'Orne	5 933 000	618 000
Logement : soutien particuliers et opérateurs	1 855 000	352 200

Au titre de la nouvelle programmation (CP 2020 : 20,5 M€)

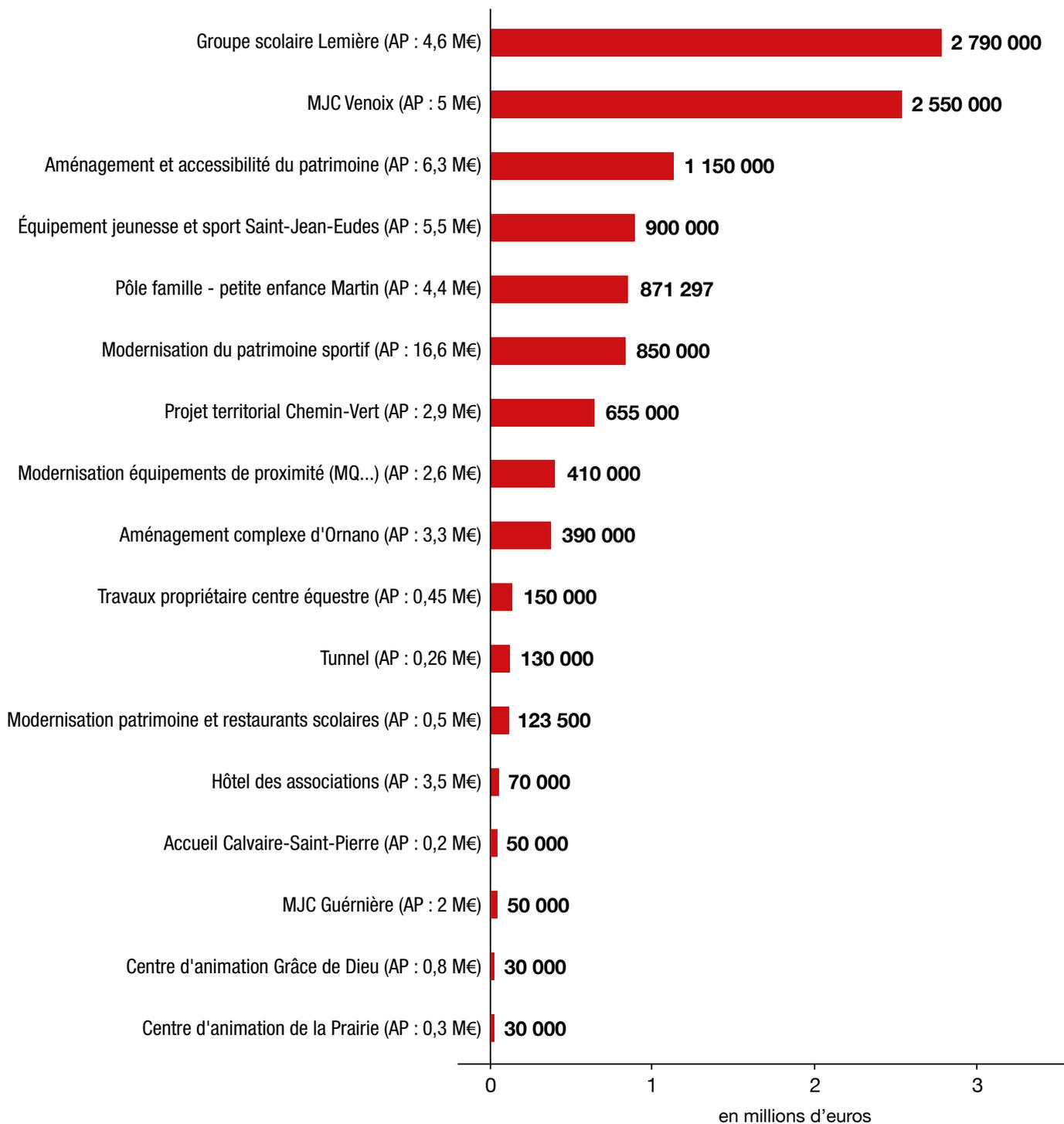
(EN €)	TOTAL ENVELOPPE 2016/2021	CRÉDITS 2020
Groupe scolaire Lemière	4 600 000	2 790 000
MJC Venoix	5 000 000	2 550 000
Équipements sportifs	17 867 114	1 900 000
<i>dont Saint-Jean-Eudes - équipement jeunesse et sport</i>	<i>5 540 000</i>	<i>900 000</i>
<i>dont centre équestre</i>	<i>450 000</i>	<i>150 000</i>
Réserves foncières (hors EPFN)	5 072 896	1 500 000
Renouvellement Horodateurs	1 460 000	1 460 000
Schéma directeur de mise en valeur du château	9 520 000	1 300 000
Théâtre des Cordes	5 233 200	1 200 000
Aménagement, accessibilité et restructuration du patrimoine	6 322 000	1 150 000
Modernisation des équipements socio-éducatifs	2 620 000	670 000
Projet Chemin-Vert	2 863 406	655 000
Aménagement & développement numérique	3 761 527	595 500
Travaux d'aménagement en accompagnement la nouvelle ligne de tram	4 095 935	500 000
Plan d'eau de la forêt de Grimbosq	694 000	394 000
Aménagement complexe d'Ornano	3 320 000	390 000
Aménagement des berges de l'Odon	915 300	383 000
Travaux DSP Mémorial	3 024 000	260 000
Réseau cyclable	820 536	210 000
Halle des granges	5 040 000	200 000
Aménagement centre-ville	16 045 000	200 000
Extension du crematorium	1 555 000	152 000
Démolitions	1 080 000	110 000

Principaux investissements par axe

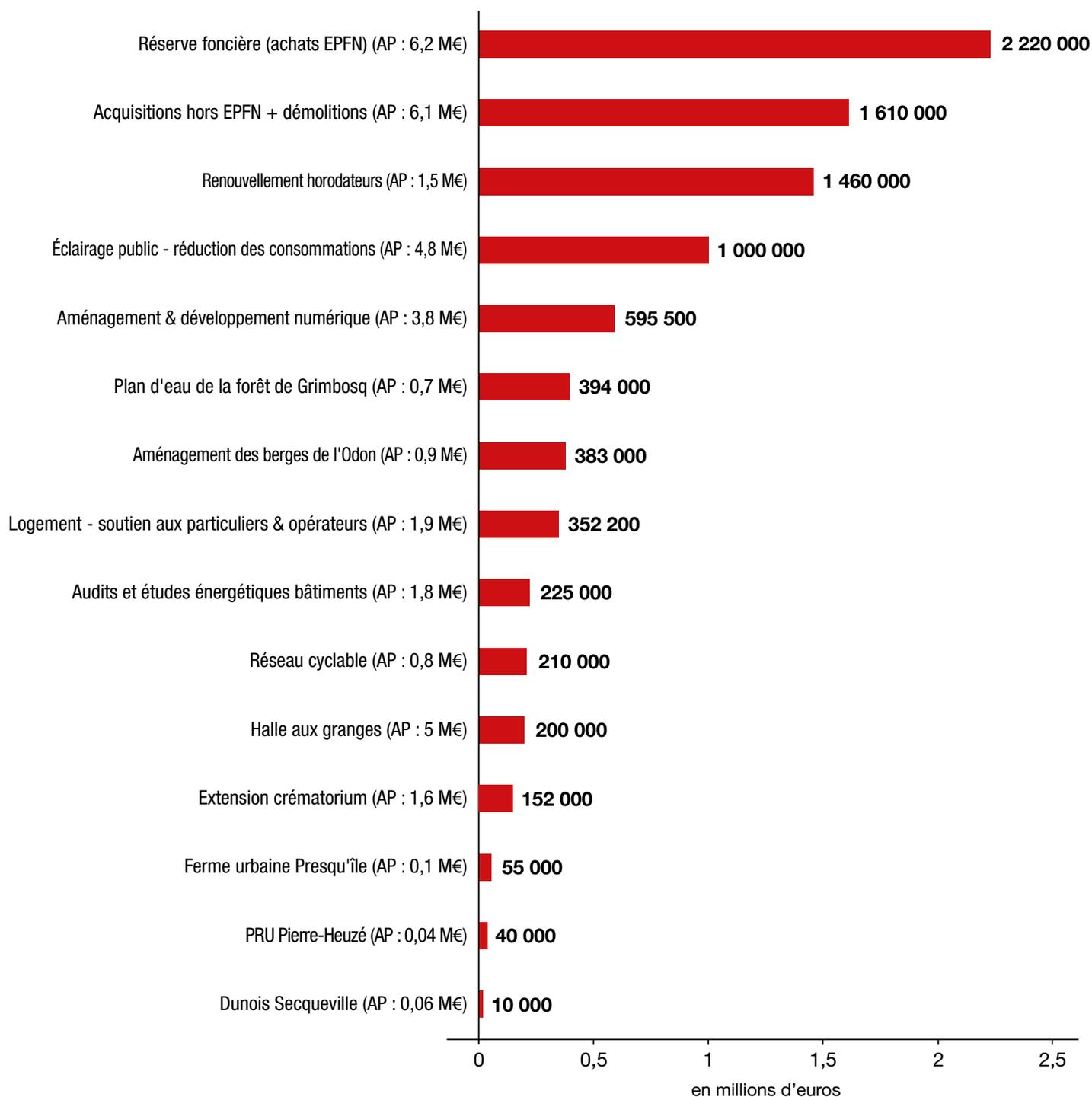
Axe 1 RAYONNEMENT (CP 2020 : 5,3 M€)



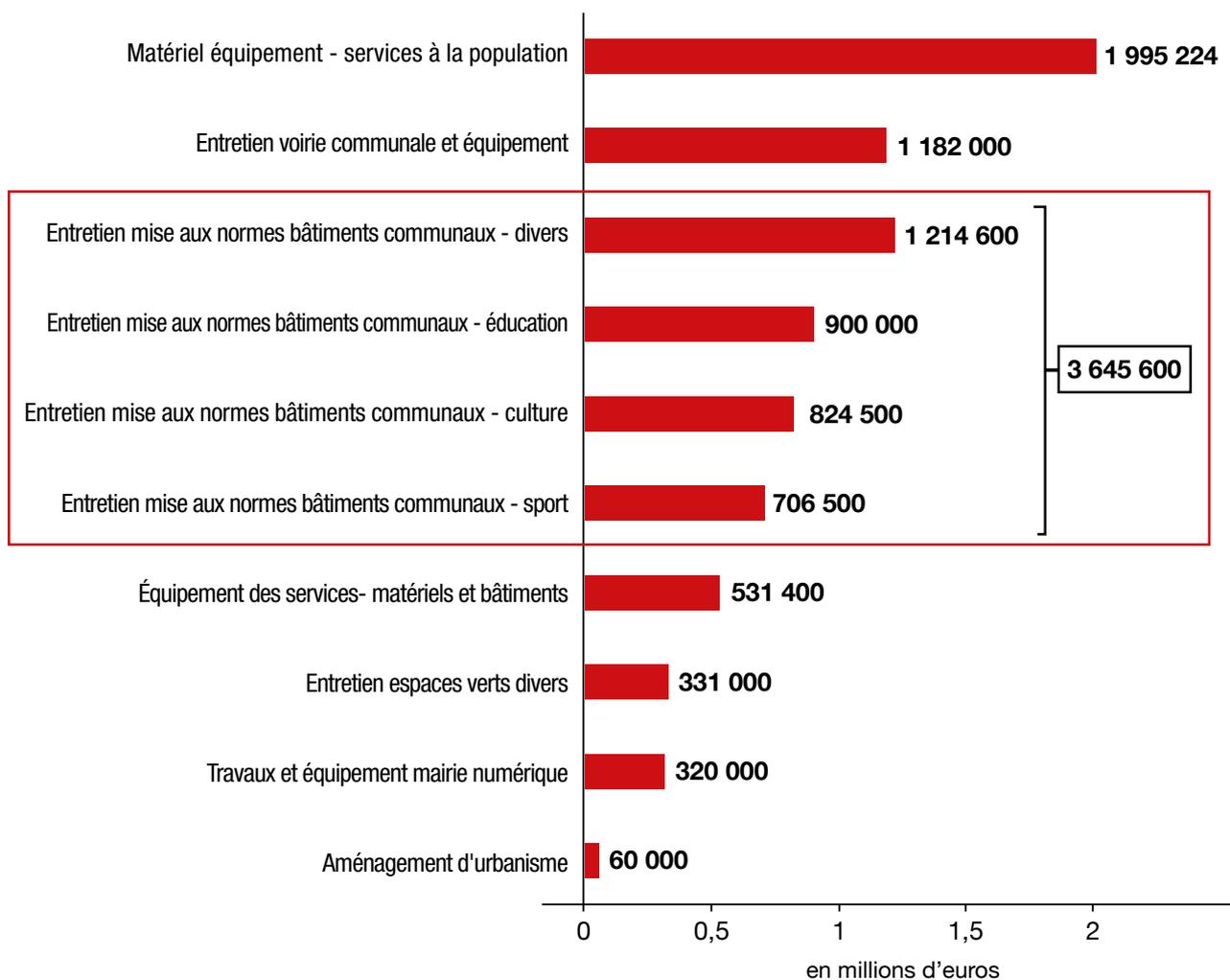
Axe 2 BIEN VIVRE ENSEMBLE (CP 2020 : 11,2 M€)



Axe 3 QUALITÉ DU CADRE DE VIE (CP 2019 : 8 M€)



ENTRETIEN DURABLE DU PATRIMOINE (programmes annuels) : CP 2020 (8,1 M€)



Les dépenses financières

Les dépenses financières s'établissent à 10,1 M€ en 2020, stables par rapport à 2019.

La part du **remboursement de la dette en capital** dans les dépenses financières est de 9,5 M€ (contre 10 M€ en 2019), hors mouvements neutres.

Une somme de 600 K€ pour les remboursements d'indus de taxe d'aménagement perçue par la Ville est inscrite (liquidations erronées des services de l'État, abandons de projet après paiement de la taxe par les pétitionnaires...).

Les recettes d'investissement

Le tableau ci-dessous présente les évolutions des recettes d'investissement par chapitre entre le budget 2019 et 2020.

CHAPITRE	RECETTES	BP 2019	BP 2020	Ev° BP2020/BP2019
	Opérations réelles			
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 225 000	5 400 000	3,3 %
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 700 000	4 900 000	81,5 %
13	Subventions d'investissement reçues	7 020 430	3 881 088	-44,7 %
16	Emprunts et dettes assimilées	20 510 200	18 010 000	-12,2 %
27	Autres immobilisations financières	5 593 992	2 863 685	-48,8 %
	<i>dont dette récupérable</i>	<i>2 993 992</i>	<i>2 763 685</i>	<i>-7,7 %</i>
	Total recettes réelles	41 049 622	35 054 773	-14.6%

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 35,1 M€ en 2020 contre 41,05 M€ en 2019, en baisse de 14,6 % par rapport à 2019. Les dotations et fonds divers augmentent de 3,3 %. Les produits des cessions augmentent pour un produit proposé à 4,9 M€ et les subventions reçues baissent de 44,7 %.

Les recettes définitives d'investissement

Les recettes définitives d'investissement sont constituées par les dotations d'investissement de l'État, notamment le FCTVA, et par les recettes de la taxe d'aménagement liée aux permis de construire et aux déclarations préalables de travaux demandés par les pétitionnaires.

Le FCTVA est inscrit pour un montant de 4,2 M€ en 2020 légèrement supérieur au montant inscrit en 2019 (4,1 M€). Ce niveau de FCTVA tient compte d'un montant d'investissement en 2019 qui devrait être supérieur à celui de 2018. Pour mémoire, le montant du FCTVA dépend exclusivement des dépenses d'investissement réalisées en N-1.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Ville ne perçoit plus la **taxe d'aménagement** concernant les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables...) délivrées à compter du 1^{er} janvier 2017.

Néanmoins, elle continue de percevoir le produit de la taxe pour les opérations dont l'autorisation d'urbanisme a été accordée jusqu'au 31 décembre 2016.

En outre, elle perçoit un reversement de la communauté urbaine correspondant à 75 % des sommes que celle-ci perçoit au titre de la taxe d'aménagement liée aux opérations d'urbanisme sur le territoire de la Ville de Caen.

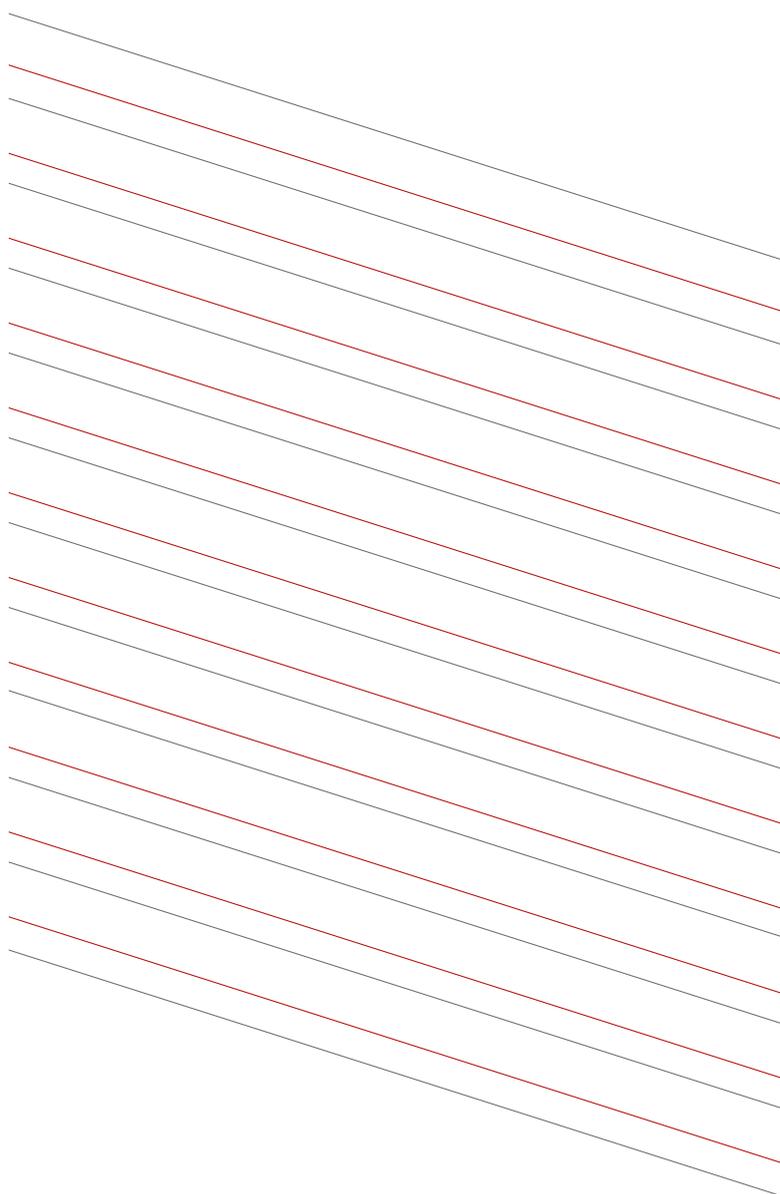
Dans ces conditions, la recette a été estimée pour 2020 à 1,2 M€.

Les autres recettes d'investissement

Les autres recettes comprennent les **participations et subventions** versées par des tiers (Europe, État, Région, Département, communes, Agence de l'Eau...). **Les subventions d'équipement reçues** sont en baisse de près de 3,1 M€ et tiennent compte du niveau de cofinancement prévu sur 2020 sur les opérations d'investissement engagées avec notamment attendu des cofinancements importants sur les opérations d'aménagement du centre-ville, le théâtre des Cordes, la halle sportive Saint-Jean Eudes et sur les travaux de mise en valeur du château.

Les autres immobilisations financières comptabilisent le reversement par la CU du montant de la dette récupérable pour 2,8 M€.

Les soldes intermédiaires de gestion et les principaux ratios d'analyse financière



Les soldes intermédiaires de gestion

Le tableau ci-après détaille le calcul des soldes intermédiaires de gestion de la Ville de Caen. Ces soldes témoignent de l'évolution de la situation financière de la Ville.

OBJET	2019	2020	Ev° 2020/2019
Recettes courantes de fonctionnement	133 349 182	134 915 914	1,2 %
Dépenses courantes de fonctionnement	124 062 848	125 157 450	0,9 %
Épargne de gestion	9 286 334	9 758 464	5,1 %
Produits financiers	606 950	462 099	-23,9 %
Frais financiers	1 450 000	1 215 000	-16,2 %
Solde financier	-843 050	-752 901	-10,7 %
Produits exceptionnels	73 500	121 500	65,3 %
Charges exceptionnelles	278 000	679 000	144,2 %
Solde exceptionnel	-204 500	-557 500	172,6 %
TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	134 029 632	135 499 513	1,1 %
TOTAL DES DEPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	125 790 848	127 051 450	1,0 %
Epargne brute (Capacité d'Autofinancement)	8 238 784	8 448 063	2,5 %
Remboursement en capital de la dette nette de la dette récupérable	7 006 008	6 716 315	-4,1 %
<i>Pour info : Remboursement en capital de la dette</i>	10 000 000	9 480 000	-5,2 %
Epargne nette	1 232 776	1 731 748	40,5 %
Ressources Propres d'Investissement	7 925 000	10 300 000	30,0 %
Critère d'équilibre réel	9 157 776	12 031 748	31,4 %

L'épargne de gestion est la différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les dépenses courantes de fonctionnement. Ce SIG tient compte des dépenses récurrentes de la collectivité pour assurer son fonctionnement quotidien. Il ne tient pas compte de la politique d'investissement puisqu'il est calculé avant la prise en compte des frais financiers et des produits financiers. Il neutralise également les dépenses et recettes exceptionnelles. L'épargne de gestion s'établit en 2020 à 9,8 M€ en augmentation de 5,1 % par rapport à 2019 (9,3 M€).

L'épargne brute est obtenue après la prise en compte du solde des opérations financières et du solde des opérations exceptionnelles. Ce solde d'épargne peut être également dégagé par le solde des dépenses et recettes réelles de fonctionnement. Les frais financiers au budget primitif 2020, avec 1,22 M€, sont en baisse par rapport à 2019 de 16,2 %. L'épargne brute s'améliore et passe de 8,2 M€ en 2019 à 8,4 M€ en 2020, en hausse de 2,5 %. Cette hausse est légèrement moins importante que celle de l'épargne de gestion du fait de la dégradation du solde exceptionnel (cf. commentaires du rapport sur ces chapitres).

L'épargne nette obtenue après déduction du remboursement de l'annuité de la dette en capital s'élève à 1,7 M€ contre 1,2 M€ en 2019. Elle est en hausse de 0,5 M€. Cette hausse est le résultat d'une hausse de 0,2 M€ de l'épargne brute et d'une diminution de 0,3 M€ du remboursement en capital de la dette en 2020 par rapport à 2019.

Le critère d'équilibre réel, qui doit être obligatoirement positif pour permettre le vote d'un budget, est lui aussi en progression (+31,4 %) du fait de la bonne tenue des ressources propres d'investissement et notamment des produits de cessions des immobilisations (4,9 M€).

Les principaux ratios d'analyse financière

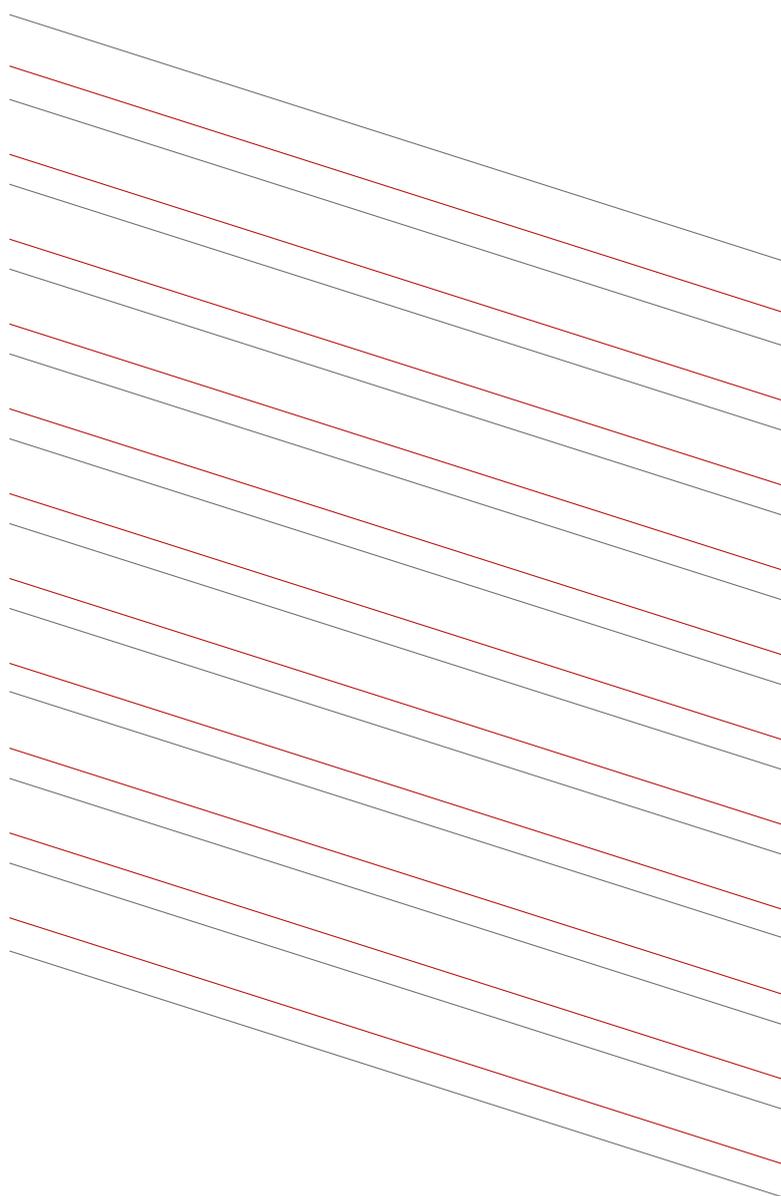
Le tableau ci-dessous donne un aperçu des ratios financiers, définis à l'article R2313-1 du CGCT

INFORMATIONS FINANCIÈRES - RATIOS*		MOYENNE DE LA STRATE (valeurs CA 2018)**	VALEURS BP 2020 (€/HABITANT)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 150	1 162
2	Produit des impositions directes/population	650	649
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 335	1 249
4	Dépenses d'équipement brut/population	226	308
5	Encours de dette/population	1 104	639
6	DGF/population	208	281
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	58,8 %	34,71 %
8	Dépenses de fonctionnement. et remboursement dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	94,8 %	105,57 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	16,9 %	24,67 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	82,7 %	51,17 %

*Le ratio 8, qui correspond au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, n'est plus calculé.

** Source : Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales, Les finances des collectivités locales en 2019.

L'équilibre des budgets annexes



Le Théâtre

En 2020, le Théâtre maintient un niveau de budget équivalent avec le soutien de la Ville à hauteur de 4 020 000 €. Ces moyens sont dédiés à la poursuite d'une programmation ambitieuse de spectacles vivants et à la confirmation de ses missions de création, de diffusion et de médiation.

L'année 2019 a permis de consolider la place originale du théâtre de Caen dans le paysage lyrique national.

L'année 2020 sera également marquée par une large diffusion en tournée de trois créations produites par l'établissement :

- *Coronis*
- *Le Ballet Royal de la Nuit*
- *J'entends des Voix*

Avec 22 représentations lyriques en tournée en 2020, le théâtre de Caen sera la scène lyrique française qui tournera le plus ses productions en 2020.

D'autres productions lyriques seront également proposées au public caennais en 2020.

Le théâtre de Caen accueillera enfin, comme chaque année, du théâtre, de la danse, du nouveau cirque et des concerts pour près de 80 représentations payantes et une cinquantaine de rendez-vous gratuits.

L'équilibre du budget annexe se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	FONCTIONNEMENT	Recettes
011 - Charges à caractère général	5 366 520	70 - Ventes de produits	3 762 980
012 - Charges de personnel	3 140 710	74 - Dotations, subventions et participations	4 870 000
65 - Autres charges de gestion courante	9 300	<i>dont subvention Ville</i>	4 020 000
66 - Charges financières	15 600	75 - Autres produits gestion courante	30 550
67 - Charges exceptionnelles	1 000	77 - Produits exceptionnels	47 900
Opérations d'ordre	178 300	Opérations d'ordre	-
Total Fonctionnement	8 711 430	Total Fonctionnement	8 711 430

INVESTISSEMENT	Dépenses	INVESTISSEMENT	Recettes
16 - Emprunts et dettes assimilées	54 000	16 - Emprunts et dettes assimilées	-
20 - Immobilisations incorporelles	11 000		
21 - Immobilisations corporelles	55 400		
23 - Immobilisations en cours	10 000		
Opérations d'ordre	47 900	Opérations d'ordre	178 300
Total Investissement	178 300	Total Investissement	178 300

TOTAL BUDGET	8 889 730		8 889 730
---------------------	------------------	--	------------------

Le budget 2020 est équilibré en dépenses et recettes à 8,9 M€, dont 8,5 M€ en opérations réelles, 178 K€ en opérations d'ordre.

En dépenses, le budget 2020 se traduit par un montant de **8,5 M€ en fonctionnement** (opérations réelles), et un montant de **130 K€ en investissement** (opérations réelles).

En recettes, le budget 2020 se décompose en un montant de **8,7 M€ en fonctionnement** (opérations réelles) et uniquement des opérations d'ordre en investissement.

Opérations d'urbanisme

En 2020, figureront notamment au titre des opérations d'urbanisme la poursuite de travaux d'aménagement pour 3,1 M€ :

- Clemenceau - Clos Joli 2 002 K€
- Pointe presqu'île 330 K€
- Caserne Martin 330 K€
- Zac Folie-Couvrechef 89 K€
- Guillaume de Normandie 83 K€
- Chemin-Vert 70 K€...

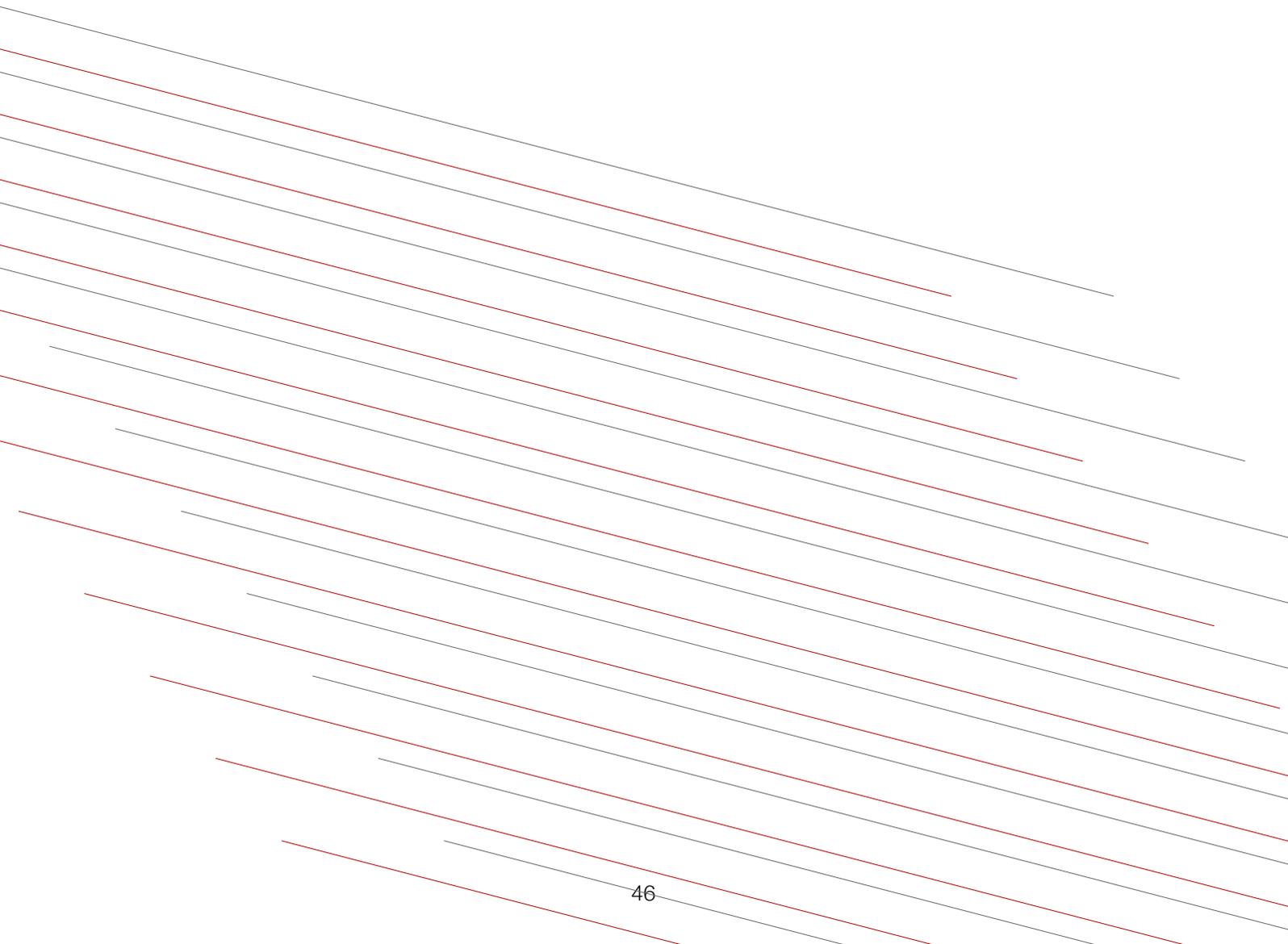
S'agissant des **recettes** d'urbanisme, seront budgétées des cessions sur **Tourville** pour 1,3 M€, sur la **pointe Presqu'île** pour 1,2 M€, sur **Guillaume de Normandie** pour 250 K€, sur **Guérinière liberté** pour 211 K€ et sur **Chemin-Vert** pour 139 K€.

FONCTIONNEMENT	Dépenses	FONCTIONNEMENT	Recettes
011 - Charges à caractère général	3 097 560	70 - Ventes de produits	3 097 560
dont Clemenceau - Clos Joli	2 002 000	dont Clemenceau - Clos Joli	-
dont pointe Presqu'île	330 000	dont pointe Presqu'île	1 208 160
dont Caserne Martin	330 000	dont Caserne Martin	-
dont Zac Folie-Couvrechef	89 000	dont Zac Folie-Couvrechef	-
dont Guillaume de Normandie	83 000	dont Guillaume de Normandie	250 000
dont Chemin-Vert	70 000	dont Chemin-Vert	139 000
dont Calmette	50 000	dont Calmette	-
dont Zac Beaulieu	32 000	dont Zac Beaulieu	-
dont Tourville	30 000	dont Tourville	1 289 400
dont Ilôts des Bouviers	25 000	dont Ilôts des Bouviers	-
dont Guérinière liberté	15 000	dont Guérinière liberté	211 000
dont Grâce de Dieu la Vigerie	5 000	dont Grâce de Dieu la Vigerie	-
dont autre travaux	36 560		
042 - Opérations d'ordre	25 000 000	042 - Opérations d'ordre	25 000 000
Total Fonctionnement	28 097 560	Total Fonctionnement	28 097 560
INVESTISSEMENT	Dépenses	INVESTISSEMENT	Recettes
040 - Opérations d'ordre	25 000 000	040 - Opérations d'ordre	25 000 000
Total Investissement	25 000 000	Total Investissement	25 000 000
TOTAL BUDGET	53 097 560		53 097 560

Présentation consolidée du budget général et des budgets annexes

The image shows a large, empty table structure. It consists of approximately 15 rows and 3 columns. The lines are thin and light gray, with a red line separating the first column from the rest of the table. The table is oriented vertically on the page.

	OBJET	BP 2019	BP 2020	STRUCTURE	Ev° 2020/2019
DÉPENSES	FONCTIONNEMENT	169 600 975	172 558 503	69 %	1,74 %
	opérations réelles	133 436 191	138 682 140	55 %	3,93 %
	<i>opérations d'ordre</i>	<i>36 164 784</i>	<i>33 876 363</i>		<i>-6,33 %</i>
	INVESTISSEMENT	87 264 406	77 481 136	31 %	-14,40 %
	opérations réelles	51 964 406	43 633 236	17 %	-16,03 %
	<i>mouvements neutres (mixtes)</i>	<i>9 000 000</i>	<i>7 500 000</i>		<i>-16,67 %</i>
	<i>opérations d'ordre</i>	<i>26 300 000</i>	<i>26 347 900</i>		<i>0,18 %</i>
	TOTAL DEPENSES	256 865 381	250 039 639	100 %	-2,66 %
	opérations réelles	185 400 597	182 315 376	73 %	-1,66 %
	<i>mouvements neutres (mixtes)</i>	<i>9 000 000</i>	<i>7 500 000</i>		<i>-16,67 %</i>
<i>opérations d'ordre</i>	<i>62 464 784</i>	<i>60 224 263</i>		<i>-3,59 %</i>	
RECETTES	FONCTIONNEMENT	169 600 975	172 558 503	69 %	1,74 %
	opérations réelles	144 350 975	147 260 603	59 %	2,02 %
	<i>opérations d'ordre</i>	<i>25 250 000</i>	<i>25 297 900</i>		<i>0,19 %</i>
	INVESTISSEMENT	87 264 406	77 481 136	31 %	-11,21 %
	opérations réelles	41 049 622	35 054 773	14 %	-14,60 %
	<i>mouvements neutres (mixtes)</i>	<i>9 000 000</i>	<i>7 500 000</i>		<i>-16,67 %</i>
	<i>opérations d'ordre</i>	<i>37 214 784</i>	<i>34 926 363</i>		<i>-6,15 %</i>
	TOTAL RECETTES	256 865 381	250 039 639	100 %	-2,66 %
	opérations réelles	185 400 597	182 315 376		-1,66 %
	<i>mouvements neutres (mixtes)</i>	<i>9 000 000</i>	<i>7 500 000</i>		<i>-16,67 %</i>
<i>opérations d'ordre</i>	<i>62 464 784</i>	<i>60 224 263</i>		<i>-3,59 %</i>	



CHOIX PAR

Politique publique

49

Développement économique et rayonnement

- 50 Développement économique et emploi
- 52 Commerce et attractivité du centre-ville
- 54 Culture
- 57 Tourisme
- 59 Relations européennes et internationales

61

Vivre ensemble à Caen

- 62 Démocratie de proximité et vie associative
- 65 Éducation et petite enfance
- 67 Jeunesse et vie étudiante
- 69 Sports

71

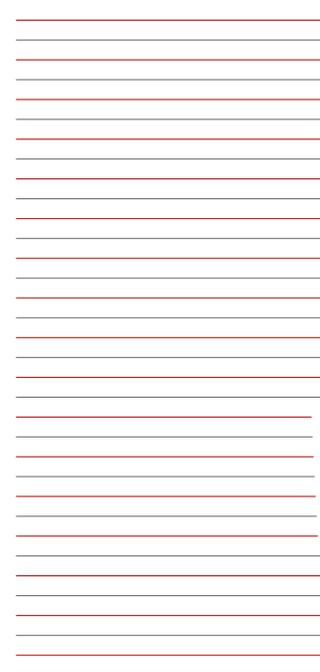
Solidarités

- 72 Santé, logement et lutte contre l'exclusion
- 74 Handicap
- 76 Seniors

79

Qualité du cadre de vie

- 80 Urbanisme
- 84 Cadre de vie
- 87 Développement durable
- 90 Sécurité et tranquillité publique



Développement économique et rayonnement

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ET EMPLOI**

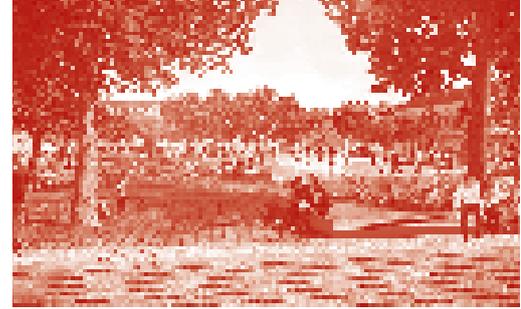
**COMMERCE ET ATTRACTIVITÉ
DU CENTRE-VILLE**

CULTURE

TOURISME

**RELATIONS EUROPÉENNES
ET INTERNATIONALES**





DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT

Développement économique et emploi

Impulsée par la Communauté urbaine, la politique de développement économique et de l'emploi de Caen la mer s'articule autour de trois axes : les travaux d'infrastructures, la mise en œuvre d'une stratégie d'attractivité du territoire et le soutien aux acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'économie.

Caen la mer accompagne l'enseignement supérieur

Un territoire attractif est un territoire qui développe son offre en matière universitaire et de recherche. Avec ses 30 000 étudiants, Caen est reconnue pour la qualité de ses filières d'enseignement supérieur.

En 2020, Caen la mer accompagnera l'installation d'une nouvelle école d'ingénieurs sur son territoire. L'Isen-Yncrea, c'est son nom, ouvrira ses portes dans les locaux de l'institution Sainte-Marie à Caen dès la rentrée du mois de septembre. Objectif des dirigeants de cette école tournée vers le digital, accueillir plus de 500 étudiants en 2024 et intégrer ses nouveaux locaux à cette même échéance. C'est au titre de l'investissement que Caen la mer interviendra dans cette opération.

300 000 passagers pour l'aéroport de Caen

180 000 passagers en 2017, 300 000 deux ans plus tard, l'aéroport de Caen-Carpiquet poursuit son développement.

Soucieux de limiter les nuisances sonores et environnementales, des aéronefs de plus grande capacité ont été mis en service sur les lignes les plus régulières afin d'accroître le nombre de passagers sans augmenter le nombre d'avions.

C'est dans cet esprit qu'interviendra, à l'horizon 2022, l'allongement de la piste de l'aéroport de Caen-Carpiquet. En passant de 1 900 mètres à 2 200 mètres, elle permettra aux avions de générer moins de bruit lors de leurs rotations et réduira leur empreinte carbone (poussée des moteurs plus progressive) tout en renforçant la sécurité des passagers.

Enfin, cet investissement n'a pas vocation à développer le trafic nocturne ni à favoriser l'accueil de gros porteurs.

Favoriser l'attractivité du territoire

Après deux premières années de fonctionnement et la mise en place de « fondamentaux » (argumentaire, clip, site, constitution du Comité technique de pilotage, création d'une bannière commune, déploiement de services liés à la recherche d'emploi, etc.), pour la mission Attractivité de Caen la mer, l'année 2020 va s'articuler autour de 4 axes principaux.



1 - Toucher nos cibles, les jeunes couples parisiens (25/40 ans) qui pourraient souhaiter quitter Paris :

- Diffusion du clip « Et si vous étiez libres ? », dans les cinémas d'art et essai parisiens.
- Poursuite de notre présence sur des salons parisiens dédiés à l'emploi des cadres, notamment les salons APEC et Top-Recrutement cadres.
- Renouvellement de l'événement « Caen-Calvados, votre nouveau pari » en partenariat avec le Département : à Paris (septembre/octobre) visant à séduire un public parisien pour une nouvelle vie, un nouveau challenge professionnel ou un prochain week-end.
- Poursuite de notre présence dans la presse écrite nationale, notamment dans des dossiers récurrents dédiés à la mobilité personnelle et/ou professionnelle mais aussi dans la presse CSP +.

2 - Renforcer notre présence sur les réseaux sociaux :

- Mise en place d'un événement autour de comptes « influenceurs » (Youtube), principalement dédiés à l'Histoire, aux voyages, à la qualité de vie, etc.
- En collaboration avec Caen Normandie Développement, lancement d'une campagne de promotion de courts clips (30" à 45") : témoignages de jeunes cadres et/ou entrepreneurs venus à Caen pour une nouvelle aventure professionnelle.

3 - Partager la démarche en intra-muros :

- Lancement d'un réseau actif de porte-paroles, relais d'informations et veilles d'opportunités, constitué par les acteurs locaux des milieux économiques, universitaires, de la recherche, etc.

- Renforcement des liens avec le monde économique local, notamment en appui à leurs recrutements comme à l'accueil de leurs nouveaux collaborateurs.

4 - Renforcer le rayonnement

- Déploiement de relations presse, notamment via l'adhésion au Press-Club de France à Paris qui offre à la fois un lieu pérenne de rendez-vous et un réseau riche.
- Présence dans des salons dédiés à la mobilité, mais à l'échelle européenne, sur le modèle du salon de l'émigration d'Utrecht aux Pays-Bas.

La fiscalité au service du développement économique

Comme les années passées, deux mesures destinées à concourir au développement économique du territoire seront poursuivies en 2020. Elles complètent la baisse des taux de 1% des taxes foncières et d'habitation :

- La réduction de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) de 25% en exonérant toutes les enseignes dont la superficie est inférieure à 12m² (au lieu de 7m²)
- La réduction de 50% sur le foncier bâti pour 5 ans pour tout propriétaire réalisant des travaux de mise aux normes énergétiques. Un dispositif qui permet d'augmenter le carnet de commandes des artisans et entreprises locales tout en diminuant la facture d'énergie des Caennais.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT

Commerce et attractivité du centre-ville

Les grands investissements liés à la modernisation des espaces publics de l'hyper centre-ville de Caen viennent d'être achevés. Depuis la mi-décembre 2019, la boucle piétonne reliant le Château à la place de la République en passant par le boulevard Leclerc est complète.

En 2020, les actions de la Ville seront donc tournées vers l'accompagnement des associations de commerçants et la mise en place de campagne d'attractivité du centre-ville.

Enfin, les dispositifs destinés à faciliter le stationnement et les mesures fiscales seront maintenus en 2020.

Soutenir les commerces de proximité

Comme chaque année, la Ville accompagnera les commerces pour lutter contre la concurrence des grandes surfaces installées en périphérie et des boutiques en ligne.

La Ville continuera à accompagner les actions en faveur des commerces indépendants, en permettant aux commerces traditionnels (hors franchises) de plus de 3 ans, ayant un potentiel de développement, de bénéficier d'un prêt à taux zéro.

La fiscalité des petits commerces de Caen sera de nouveau adaptée à travers une modulation de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE). En d'autres termes, la taxe sur les enseignes des commerces.

Ainsi la Ville a choisi d'exonérer de la TLPE les enseignes dont la somme des surfaces est inférieure à 12 m² et de réduire de 50% de la taxe pour les enseignes dont la somme des surfaces est comprise entre 12m² et 50m².

Afin de soutenir des actions d'animation et de promotion des acteurs économiques locaux, 95 000 € seront de nouveau consacrés en 2020 au soutien des associations de commerçants du centre-ville et des quartiers.

En 2020, la Ville de Caen achèvera d'indemniser les commerçants qui ont déposé des dossiers dans les deux commissions créées à cette fin (Tramway – Communauté urbaine et Grands travaux – Ville de Caen) suite aux travaux qui les ont pénalisés.



Stationnement, la Ville s'engage pour faciliter l'accès à son centre-ville

Comme l'an dernier, la gratuité le samedi de 11h à 15h et le jeudi à partir de 17h sur l'ensemble de la ville, ainsi que la gratuité chaque samedi du parking Guillouard situé à côté de l'hôtel de ville seront reconduites en 2020.

Cette année verra la ville se doter d'horodateurs neufs et connectés (budget 1 460 000 €) permettant le développement encore plus important d'applications dématérialisées que ce soit sur les modes de paiement ou des abonnements.

Sonorisation du centre-ville

Outil de revitalisation et de dynamisme, un système de sonorisation pérenne a été mis en service début décembre 2019 et va venir accompagner l'ensemble des manifestations organisées par les associations de commerçants ou par la Ville.

Ainsi, un peu plus de 60 haut-parleurs ont été installés dans l'hyper-centre rues St-Pierre, Ecuillère, Arcisse de Caumont, Froide, Strasbourg, de Bras, du Moulin, Hamon, Maréchal Leclerc, Pierre Aimé Lair et Bellivet pour un budget de 50 000 € TTC.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT

Culture

En 2020, la Ville de Caen poursuit sa politique selon trois principaux objectifs : la valorisation du patrimoine, le développement artistique et culturel, et le soutien aux événements culturels.

Associations, établissements culturels structurants, grands événements... tous les acteurs du territoire contribuent au rayonnement et à l'attractivité de Caen, grâce à la recherche permanente de l'excellence et de l'innovation au bénéfice de tous les publics, habitants et visiteurs.

Renforcer les conditions de la création et de la recherche artistique

Trois modalités de soutien par le subventionnement sont définies en direction des artistes professionnels : l'aide directe à un projet, le conventionnement pluriannuel et l'aide à des structures d'accueil des artistes. Les deux comités de fonds d'aide, l'un dédié au spectacle vivant, l'autre aux arts plastiques et visuels, poursuivront leurs travaux de manière à conduire une analyse collégiale des demandes de subvention des artistes du territoire et émettre des propositions. L'enveloppe totale des subventions 2020 s'élève à 1 786 350 €.

À travers l'accompagnement du Cargö dans sa restructuration et le repositionnement du festival Nördik Impakt, la volonté est de renforcer un écosystème d'accompagnement autour des artistes de la filière musiques ac-

tuelles, depuis l'émergence des nouveaux talents jusqu'à la stabilisation des conditions de travail des groupes confirmés (compensation DSP fixée à 664 000 €).

Au-delà des musiques actuelles, l'accompagnement à l'émergence artistique s'étend à l'ensemble des champs artistiques avec en 2020 le déploiement des résidences d'artistes initié avec les bailleurs sociaux, le Prix Jeune Création ou encore Avis de Grand Frais.

Le déploiement des actions des établissements structurants

Les établissements culturels poursuivent leur œuvre de sensibilisation du public et d'accueil de créations de divers horizons dans un souci d'ouverture.

Ainsi, le musée des Beaux-arts sera à nouveau un lieu phare du festival Normandie impressionniste (4^e édition en 2020), et proposera notamment une grande exposition « Les villes ardentes. Art, travail, révolte. 1870 – 1914. », du 03/04/20 au 20/09/20. Si l'investissement dans cette proposition artistique est en forte hausse (+51,5 %), les recettes seront à la hauteur de l'engagement des équipes et de l'effort financier.

Le musée de Normandie quant à lui renouvellera en 2020 son projet scientifique et culturel, en lien avec le projet Château, et poursuit la modélisation en 3D du Caen d'avant-guerre (programme Cadomus, doté de 25 000 € annuels), avec un budget global constant entre 2019 et 2020.



Le théâtre de Caen renforce encore son action originale dans le paysage des opéras français, avec pour 2020 la mise en tournée de trois créations « maison », dont le « Ballet royal de la nuit » au succès critique et public retentissant. Ce sont 22 représentations lyriques qui sont prévues en tournée en 2020, soit un niveau exceptionnel.

Fort du succès de l'exposition Norman Rockwell en 2019 (100 000 visiteurs en 5 mois), le Mémorial capitalisera en 2020 les investissements réalisés pour le 75^e anniversaire du Débarquement, notamment la salle immersive mais également l'espace d'exposition d'envergure avec l'accueil du fonds Chauvel en 2020. Une exposition d'art moderne d'envergure internationale est également programmée pour la saison 2020. Les travaux d'entretien du propriétaire se poursuivront conformément au contrat de DSP.

Le Zénith aura une programmation dense en 2020 et mettra à profit la période estivale pour remplacer les sièges. Les sols et peintures des murs seront également renouvelés à cette occasion.

Le Château, pièce maîtresse du patrimoine de Caen

Le Schéma directeur de conservation et de valorisation du Château de Caen prévoit de nombreuses opérations d'aménagement étalées sur trente ans.

2019 voit en sa fin d'année la livraison de l'opération A au pied du rempart donnant sur la rue de Geôle (parc paysager et mise en lumière des remparts). 2020 verra la désignation du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour l'opération B qui vise l'inté-

rieur de l'enceinte : parc paysager, reconfiguration des circulations, harmonisation du mobilier extérieur, construction d'un nouveau bâtiment d'accueil du public, restitution aux visiteurs du tour de garde et des trésors cachés dans les tours des remparts, déplacement du parking... Le but est de redonner de la lisibilité et de la convivialité à ce monument historique inscrit parmi les sites classés.

De grands événements culturels fédérateurs

Portés par des associations ou conduits directement par la Ville de Caen comme « Époque, le salon des livres de Caen » et Éclats de rue, les grands rendez-vous culturels de la ville ont encore confirmé leur réussite en 2019, avec une légère augmentation de leur fréquentation, et surtout la confirmation de la reconnaissance des réseaux professionnels et artistiques.

À noter qu'Époque ancre sa politique de rémunération des auteurs, en incluant désormais les auteurs BD, et en suivant les hausses impulsées par le Centre national du Livre (Budget global = 276 000 €). Dans le même esprit mais à travers d'autres modalités, Éclats de rue a structuré en rendez-vous trimestriels les accueils de compagnies en résidence à travers les « chantiers artistiques » développés dans un partenariat original et solide avec des MJC de la ville (budget global = 452 500 €). Interstices, au rayonnement national de plus en plus important et Les Boréales sont également deux temps forts très appréciés des Caennais.



Des investissements culturels contribuant aux dynamiques urbaines autant que culturelles

Outre la réhabilitation du Théâtre des Cordes qui sera livré à l'automne 2020, de nouvelles opérations seront lancées dans l'année comme la désignation par concours du maître d'œuvre de la transformation des Écuries Lorge ou la consultation en vue d'établir le programme de la construction d'un nouveau Centre chorégraphique national.

Centre militaire de remonte équestre à grand intérêt patrimonial, situé de surcroît à proximité immédiate du Conservatoire, du CCN, de l'Artothèque et des théâtres rue de Bretagne, les Écuries Lorge participent d'un projet global de dynamisation du quartier Lorge, avec l'installation du nouveau FRAC qui a ouvert ses portes en mars 2019 et le réaménagement des abords du site. Face à l'ancienne maison des associations reconverte en pépinière culturelle au 1^{er} étage avec l'accueil de bureaux de production, et d'associations artistiques, les écuries réhabilitées devraient accueillir en 2023 l'association AMAVADA (ex Fermeture éclair) et son projet d'éducation populaire par la culture ainsi que le 360, nouveau lieu de travail pour les musiciens locaux.

670 000 € sont prévus au budget 2020 pour cette opération, sur un budget prévisionnel total de 5,6 M€.

La démolition et reconstruction du Centre chorégraphique national de Caen - Normandie est un autre projet de la création artistique. Il s'agit d'offrir au CCN un outil performant. La Communauté urbaine de Caen la mer pourra être partie prenante de ce projet, en procédant à la réfection des studios de danse du Conservatoire à rayonnement régional, installés au bout du bâtiment hébergeant le CCN. L'ensemble pourra ainsi être conçu dans une véritable circulation des élèves et des artistes, et ainsi favoriser les passerelles de travail entre les deux établissements pour le bénéfice des programmes pédagogiques comme des perspectives de travail pour les artistes accueillis.

Enfin, un travail est en cours pour libérer des hangars de stockage sis dans des zones urbaines vouées à transformation (Montalivet, Mont Coco), et aménager un hangar du quartier Koenig de Bretteville-sur-Odon pour héberger notamment les collections du Mémorial de Caen, les décors du théâtre de Caen et le dépôt lapidaire du Musée de Normandie. La Ville apportera un concours de 291 700 € à la Communauté urbaine maître d'ouvrage. À quoi s'ajoutent en fonctionnement 100 000 € pour le déménagement des collections du Mémorial et 100 000 € pour le déménagement des collections du musée de Normandie.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT

Tourisme

Le tourisme constitue un levier d'activités et d'emplois important pour la Ville et l'ensemble du territoire de Caen la mer. En 2019, la conjonction des bonnes conditions climatiques et le 75^e anniversaire du Débarquement ont permis au territoire d'accueillir de nombreux visiteurs qui ont notamment « consommé » 550 000 nuitées. En 2020, la stratégie mise en œuvre depuis plusieurs années sera poursuivie. Comme par le passé, la totalité des recettes de la taxe de séjour sera utilisée pour la promotion du territoire.

Faire connaître son territoire, l'enjeu numéro 1 de la promotion touristique

L'année 2020 sera consacrée à l'enrichissement du site internet et à la résolution des petits dysfonctionnements de cette vitrine de l'office de tourisme intercommunal. S'agissant des cibles privilégiées, les marchés américains, chinois et japonais seront particulièrement travaillés afin de diversifier la clientèle susceptible de venir découvrir notre région dans les prochaines années.

Enfin, des éductours seront proposés aux compagnies de croisières pour accueillir davantage de bateaux en escale à Caen dans les prochaines années.

Accueil des visiteurs

L'an passé, l'achat d'un « truck », camion promotionnel destiné à aller au-devant des visiteurs et estivants sur des lieux de grands rassemblements populaires (événements culturels, sorties des plages...) s'est révélé pertinent. En 2020, les lieux d'implantation du camion touristique seront optimisés pour renforcer le nombre de visiteurs rencontrés sur la saison. En complément, l'actuel office de tourisme de Caen, situé dans l'hôtel d'Escoville, va bénéficier de travaux de rafraîchissement. Enfin, une borne numérique d'accueil sera implantée à proximité de la gare SNCF de Caen dans le courant de l'année.

Renforcer l'accueil des visiteurs itinérants

D'ici la fin 2020, l'aire de camping-car du Mémorial de Caen sera achevée. Elle sera la première aire équipée dans un espace de verdure à être installée en ville depuis la fermeture du camping. Un outil nécessaire puisqu'il répond à une forte demande des visiteurs, de plus en plus nombreux, qui choisissent ce mode de transport pour voyager et découvrir les territoires.

Outre les camping-car, la présence de la vélo-francette sur notre territoire et le renforcement de la pratique cycliste incite l'office de tourisme à créer un outil de repérage des services et de renforcer la signalétique directionnelle à destination de ces publics. Une étude sera lancée en 2020.



Tourisme médiéval

Au mois de juillet 2020, la Ville organisera, pour la cinquième année consécutive, le Banquet fantastique à la fin du mois de juillet. Une animation gratuite qui vise à conforter l'image médiévale de Caen. Plus de 10 000 personnes participent chaque année à cette manifestation où sont proposés des tournois équestres, des déambulations, du théâtre de rue...

Pass découverte Caen

Initié en 2019, le pass découverte Caen, qui permet à un visiteur d'avoir accès au Mémorial de Caen et aux musées des Beaux-arts et de Normandie pour moins de 20 €, est un outil qui a vocation à inciter les 400 000 visiteurs annuels du musée de la paix à venir découvrir la richesse culturelle du centre-ville de Caen. Il sera maintenu en 2020.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT

Relations européennes et internationales

En complément de l'accompagnement des associations dans leurs initiatives individuelles et la poursuite des actions menées, notamment vers les plus jeunes, la politique en matière de relations internationales sera marquée en 2020 par trois éléments notables.

Dès l'été, la concrétisation de la coopération entre Caen et Lévis (Canada) sera actée. Des actions autour du monde nordique seront effectives avec le concours de l'association créée à cette fin. Le lancement d'une nouvelle action de coopération décentralisée avec Thiès (Sénégal) verra le jour.

Caen-Lévis, une coopération économique, innovante, culturelle et mémorielle

Entérinée lors des commémorations du 75^e anniversaire du Débarquement de Normandie, la coopération entre Lévis, ville située sur la rive droite du fleuve Saint-Laurent face à Québec, et Caen constitue un enjeu important pour la Ville. Un enjeu mémoriel puisque Lévis abrite la garnison du régiment de La Chaudière qui libéra l'ouest de Caen la mer en 1944. Un enjeu économique également car les Canadiens sont en attente de coopération entre deux villes francophones et attachées à la culture française, dont les entreprises, start-ups et pôles de recherche présentent dorénavant déjà des convergences, notamment en matière d'e-santé et de services numériques à la personne.

Caen, ville de référence pour les pays nordiques

Grâce au travail entrepris par Éric Eydoux, les équipes de l'IEP de Caen et celles des Boréales, Caen va renforcer ses liens avec les pays de culture nordique.

Dans le courant de l'année 2020, l'association Confluences Nordiques lancera sa programmation pour les trois prochaines années.

Concrètement, de nombreuses animations seront proposées tout au long de l'année au rez-de-chaussée de la bibliothèque Alexis de Tocqueville autour des cultures nordiques afin de prolonger l'événement des Boréales qui constitue un événement majeur de la saison en Normandie.



La coopération décentralisée avec le Sénégal, un axe de la Ville en 2020

Le travail entrepris par le passé en matière de coopération avec la Ville de Thiès (Sénégal) autour de la modernisation du service d'État-civil et de l'aménagement paysager de l'avenue de Caen dans la seconde ville du Sénégal incite la Ville de Caen à engager avec Thiès un nouveau contrat d'objectifs et de moyens. Des contacts ont été pris en fin d'année 2019 pour élaborer, avec nos partenaires, un axe de coopération autour de deux thématiques sur une durée de trois ans.

Les associations accompagnées dans leurs projets

En matière de soutien aux associations, il est prévu, en maintenant un niveau minimum de subventions de fonctionnement, de dégager une enveloppe permettant d'accorder des subventions affectées en fonction de l'intérêt des projets pour nos concitoyens et l'attractivité de notre territoire.

L'ouverture au monde des jeunes Caennais

Maintenir et renforcer les actions menées avec la jeunesse est une priorité. Les échanges étudiants, l'appui aux séjours scolaires dans nos villes jumelles et l'accompagnement des jumelages entre établissements d'enseignement primaire permettent à des nombreux jeunes Caennais de s'initier aux langues, aux cultures et plus largement à la question internationale.

Vivre ensemble à Caen

**DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ
ET VIE ASSOCIATIVE**

ÉDUCATION ET PETITE ENFANCE

JEUNESSE ET VIE ÉTUDIANTE

SPORTS





VIVRE ENSEMBLE À CAEN

Démocratie de proximité et vie associative

La Ville de Caen soutient le monde associatif qui contribue à animer la cité, à renforcer le lien entre les générations et à assurer la cohésion sociale. La modernisation des équipements municipaux et le maintien du soutien financier aux associations constituent les principaux axes de la politique menée en faveur des associations.

La Ville est également riche des initiatives de ses habitants qui sont impliqués dans les projets à travers les conseils de quartier citoyens. L'année 2020 sera marquée par un renforcement des services de proximité, afin de répondre aux besoins de l'ensemble des Caennais et notamment des plus fragiles.

Un soutien actif aux associations caennaises

La Ville de Caen met à disposition des associations des moyens logistiques humains, et financiers.

Le 1901, Maison des associations (MDA) inaugurée en septembre 2018 a pour vocation de promouvoir et faciliter la vie associative locale.

Les services proposés au sein de cet équipement sont nombreux : domiciliation sociale, mise à disposition de stockage, prêts de bureaux ou de salles mais aussi conseils en matière juridique, fiscale et administrative. Plus de 600 associations ont ainsi fréquenté le 1901 en 2019 et plus de 200 d'entre elles ont pu bénéficier d'un accompagnement.

En complément de cette offre de services, la Ville de Caen offre la possibilité aux associations de bénéficier de prêts de salles au sein des 20 équipements de proximité implantés sur l'ensemble du territoire caennais : 16 maisons et salles de quartiers et quatre Pôles de vie. Leur utilisation permet de promouvoir les activités associatives locales et de contribuer au dynamisme des quartiers. Depuis 2016, un travail de modernisation des équipements de quartiers a été engagé, rendant ces espaces plus attractifs, plus modulables et plus visibles. Les créneaux horaires sont attribués gratuitement et avec équité à l'ensemble du monde associatif lors de deux commissions l'une en avril l'autre en octobre, en partenariat avec le Conseil de la Vie Associative.

Plus de 200 associations peuvent ainsi proposer des activités régulières aux Caennais, qu'elles soient de loisirs, culturelles, sportives, de solidarité ou de défense des droits. Un livret recensant l'ensemble des activités proposées sur les 12 quartiers est édité et distribué lors de Place aux assos puis dans les équipements.

En 2020, la somme de 120 000 € est de nouveau proposée avec comme principal objectif de rénover la maison de quartier Vaucelles, qui accueille une quinzaine d'associations usagères régulières.

Le budget de 41 100 € consacré aux partenaires de la Ville en charge de l'accompagnement des associations caennaises (France bénévolat, AE14 et S3 A) a été reconduit pour 2020.



L'ensemble des subventions destinées aux associations d'habitants de quartiers a également été maintenu, soit 142 200 € (dont 9 000 € sous forme de subventions affectées), ainsi que :

- le budget consacré par la Ville de Caen, au soutien des projets associatifs présentés dans le cadre de l'appel à projet du contrat de ville, soit 136 900 €.
- le budget de 27 000 € servant à accompagner des projets innovants menés par des associations sur les quartiers politique de la ville.

Un partenariat enrichi

Le cahier local de la vie associative caennaise a été construit en concertation avec le Conseil de la Vie Associative. Ces données relatives aux associations proposent une première analyse des grandes tendances de notre territoire et permettent d'avoir une connaissance plus fine du tissu associatif local et des enjeux qui lui sont propres.

En 2020, un programme de formations construit avec les deux partenaires privilégiés du 1901, les associations AE 14 et S3A, sera proposé aux associations. Une seconde journée d'échanges, sur un des thèmes soulevés dans l'observatoire sera également organisée. À ce titre, un budget de 3 000 euros a été reconduit.

La dynamique associative visible au cœur même de la Ville

250 associations participent à « Place aux Assos », rendez-vous de la rentrée. Le périmètre de la manifestation s'étend maintenant de la rue Saint-Pierre au nouveau boulevard Maréchal Leclerc en passant par la rue de Strasbourg, la rue du Moulin et la rue Hamon.

Afin de reconduire cette manifestation désormais attendue des associations et des Caennais, un budget de 40 000 € est alloué en 2020.

Et dans les quartiers...

En 2019, le dispositif Mon quartier Animé a renforcé sa visibilité avec près de 150 animations attirant plus de 25 000 participants. Ces manifestations de proximité, construites en partenariat étroit avec plus de 200 associations, au cœur même des quartiers, permettent de valoriser la diversité des associations caennaises et d'offrir aux habitants des animations qualitatives, accessibles et intergénérationnelles. Le dispositif est renouvelé en 2020 avec un budget augmenté, soit 64 500 €.



Une administration de proximité renforcée et polyvalente

Les quatre Pôles de Vie des Quartiers caennais contribuent à construire une administration de proximité à l'écoute des citoyens. Depuis septembre 2018, deux Points Infos caennais sont opérationnels au sein des Pôles de Vie des Quartiers Centre Sud-Ouest et Nord-Est, via une convention définissant les modalités et obligations respectives de la Ville de Caen et du Conseil Départemental du Calvados.

Ces deux structures ont ensuite été labélisées « Maison de services au public » début 2019.

La labellisation en Maisons France Services, des Pôles de Vie des Quartiers Centre Sud-Ouest et Nord-Est devrait intervenir dès le 1^{er} janvier 2020.

Il s'agit pour la Ville de renforcer et d'améliorer l'offre déjà existante de services publics de proximité dans le cadre d'une généralisation des démarches administratives numériques. Les Pôles de vie des quartiers, en devenant Point info 14 puis Maisons de services au public et demain Maisons France Services, deviendront les lieux de proximité de référence pour les usagers sur un maximum de démarches du quotidien.

Les conseils de quartiers au service du bien vivre ensemble et de l'intérêt général

Lors du renouvellement lancé en janvier 2018, 500 Caennais, anciens conseillers de quartier ou nouveaux venus, se sont engagés dans cette dynamique. En 2019, les

conseils de quartiers ont effectué le bilan des 48 projets des contrats de quartiers et ont mis en œuvre quatre nouveaux projets inter-quartiers, à l'échelle de chaque Pôle de vie : les 25 ans de la Colline aux oiseaux pour le Nord-Ouest, le rallye culinaire pour le Nord-Est, le circuit familial autour des journées du patrimoine pour le Centre Sud-Ouest et le film promotionnel pour la rive droite.

En 2020, les projets majeurs des contrats de quartiers ayant été finalisés, les projets d'animation et les diagnostics en marchant se poursuivront.

Une présence du dispositif de médiation renforcée dans les quartiers

Des tensions de la vie quotidienne autour des usages de l'espace public ne trouvent pas nécessairement de résolution à travers l'intervention des services de droit commun, et peuvent perturber, parfois de manière importante, la qualité de vie des habitants.

Dans ce contexte, il a été constitué un groupement de commandes entre la Ville de Caen, Caen la mer Habitat et La Caennaise, pour la passation d'un marché public de prestations de médiation sociale et de tranquillité résidentielle principalement affectées aux quartiers prioritaires et dans la rue des Boutiques de la Folie-Couvrechef.

Le dispositif est opérationnel depuis juin 2018. Au regard de cette première année de fonctionnement, la Ville a souhaité renforcer la présence des médiateurs et étendre leur périmètre d'intervention. Un budget supplémentaire de 20 000 € été affecté au dispositif à ce titre.



VIVRE ENSEMBLE À CAEN

Éducation et petite enfance

L'année 2020 sera marquée par l'ouverture du nouveau pôle enfance Lemière et le transfert du multi-accueil de la Miséricorde vers les nouveaux locaux de l'ancienne caserne Martin.

Initié en 2019, le plan mercredi, dédié aux élèves en difficulté, sera poursuivi en lien avec l'Éducation nationale. Enfin, la restauration scolaire poursuivra son adaptation pour répondre aux enjeux de la Loi Egalim avec, notamment, l'introduction d'un menu végétarien hebdomadaire et la suppression du plastique.

La réussite scolaire pour tous les écoliers caennais

La Ville poursuit le développement de son projet éducatif basé sur l'égalité des chances et la qualité de l'apprentissage mis en œuvre suite au retour à la semaine des 4 jours scolaires en septembre 2018. Ainsi, plus de 820 000 €, anciennement alloués aux activités péri-éducatives, sont redéployés au service de l'école et des enfants. Le choix d'agir sur l'ensemble du champ éducatif répond aux attentes de la communauté éducative dans l'accompagnement éducatif des enfants :

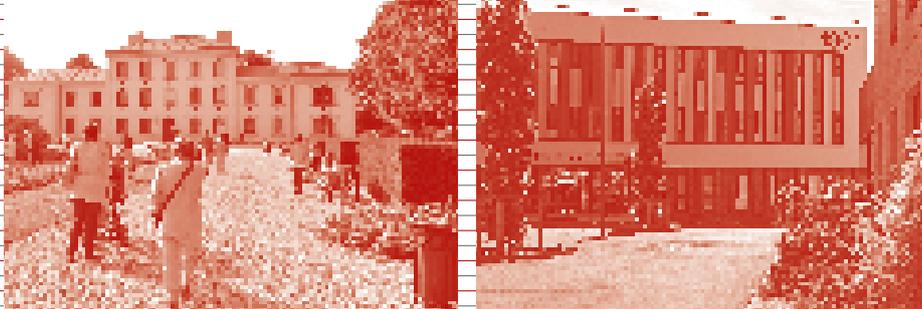
- encourager les projets des enseignants et des associations avec les actions des projets éducatifs scolaires, du projet éducatif global, de l'agenda 21 scolaire, des classes découvertes ;
- soutenir le programme de réussite éducative ;
- accompagner les projets numériques des enseignants (ordinateurs, tablettes, vidéo-projecteurs...);

- consolider le pôle d'agents de remplacement dans les écoles avec 4 agents supplémentaires ;
- renforcer l'encadrement de la pause méridienne pour proposer des activités récréatives ;
- soutenir les associations assurant l'accueil périscolaire du matin et du soir ;
- consolider l'augmentation de l'enveloppe annuelle d'entretien du patrimoine scolaire afin de préserver une qualité d'accueil pour les usagers sur le long terme.

Le parcours éducatif du mercredi et l'accompagnement du dédoublement des classes

Le parcours éducatif du mercredi est renouvelé dans le cadre du Plan mercredi avec le concours de l'Éducation nationale. L'objectif de ce dispositif est de proposer aux élèves identifiés en difficulté une aide scolaire assurée le mercredi matin par des enseignants volontaires. Il doit également permettre à ces mêmes enfants de profiter d'une ouverture culturelle et sportive le mercredi après-midi au sein des accueils de loisirs organisés par les associations.

Le dédoublement des classes CP et CE1 se poursuit dans les quartiers prioritaires. Ce dispositif national se traduit à Caen par le dédoublement des classes de grande section en maternelle dans les écoles en REP+. La Ville accompagne matériellement cette mesure en apportant les locaux et l'aménagement nécessaires.



L'évolution de la restauration scolaire

Attachée à la qualité des repas servis dans les restaurants scolaires gérés en régie directe, la Ville suit ses objectifs fixés par la loi « Egalim » de 2018 en agissant sur les leviers suivants :

- la proposition d'un menu végétarien par semaine ;
- la fin du plastique étant déjà effective pour le service, le plastique n'est désormais utilisé que pour le transport. La cuisson et la réchauffe sont réalisées en bac gastronorme inox. L'expérimentation « tout inox » se poursuit dans le cadre d'un groupe de travail dédié ;
- les actions concrètes pour lutter contre le gaspillage alimentaire, du besoin initial de repas à la consommation finale.

Un marché alimentaire favorise l'approvisionnement des produits de saison et fermier, produits bio et labellisés.

La livraison du Pôle Enfance Lemière

Les travaux de réhabilitation des bâtiments de l'ex-collège Lemière se poursuivent sur ce site patrimonial remarquable. La communauté éducative accompagne ce projet avec le suivi du chantier par les enfants en lien avec le Pavillon. Le futur groupe scolaire sera composé de 4 classes en maternelles au rez-de-chaussée et 6 classes en élémentaire au premier étage. Pour la restauration scolaire, un self est prévu pour les élémentaires.

Le projet architectural, fonctionnel et technique a fait l'objet d'une large réflexion. La démolition de la rotonde du bâtiment central de 2004 et la conservation de l'aile sud-est redonne une cohérence au site notamment

en créant une ouverture visuelle vers la Prairie. La gestion des flux et la fonctionnalité d'une école moderne s'harmonisent avec l'historicité exceptionnelle du site.

L'ouverture de la nouvelle école est prévue pour la prochaine rentrée scolaire 2020 pour un budget d'investissement de 4 750 000 euros.

Offre d'accueil de jeune enfants : la Ville s'adapte aux besoins des familles

L'action municipale en faveur de la petite enfance portée par le CCAS de la Ville de Caen permet un accueil conséquent d'enfants au sein de ses établissements (en 2018 1 404 enfants accueillis).

Cette offre a été enrichie en 2019 de 10 places supplémentaires, portées par un partenaire associatif qui a bénéficié comme d'autres associations gestionnaires d'équipements petite enfance et du soutien de la Ville. Le soutien financier global du CCAS de la ville de Caen aux associations gestionnaires d'établissements de jeunes enfants et de lieux d'Accueil Enfants-Parents atteint 237 842 € en 2019.

L'année 2020 verra l'aboutissement du transfert du multi accueil de la Miséricorde sur l'ancien site de la caserne Martin. Opération qui comprend le transfert du multi accueil de 60 places et la création d'une maison des familles (transfert des actuels Service Info Accueil Petite Enfance et Relais Assistants Maternels Caen Centre avec ouverture ultérieure d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents municipal.)

L'ouverture du Multi-Accueil et de la Maison des Familles est prévue en septembre 2020. Le budget prévisionnel de l'opération : 4 531 983 € TTC



VIVRE ENSEMBLE À CAEN

Jeunesse et vie étudiante

Bourse au permis, carnaval des étudiants, opérations de sensibilisation aux addictions, dispositif « Nuits de », subventions aux MJC, les grands principes de la politique Jeunesse-vie étudiante lancée depuis plusieurs années à Caen seront reconduits en 2020.

Soutenir la Jeunesse et ses projets

Avec une enveloppe globale de 19 000 €, la Ville poursuit son accompagnement des initiatives étudiantes à travers des soutiens financiers, logistiques, des conseils, et la valorisation des initiatives des jeunes.

Elle maintiendra également, en lien avec le CCAS, le dispositif des bourses aux permis de conduire (9 000 €) qui permet aux jeunes Caennais, rencontrant des difficultés, de financer leur permis, moyennant une période de bénévolat dans une association.

Enfin, l'équipe municipale renouvelle cette année son soutien à différentes associations œuvrant pour la jeunesse : CRIJ, AFEV, etc.

Faire rayonner Caen grâce à ses étudiants

Avec plus de 30 000 étudiants, la ville de Caen dispose d'une richesse et d'un marqueur d'attractivité importants à l'échelle nationale. La Ville s'emploie à offrir les meilleures conditions d'accueil, afin que les étudiants aient envie de poursuivre leur vie professionnelle à Caen.

Une enveloppe de 127 000 € est reconduite pour permettre à la Ville de Caen de réitérer par exemple sa participation au programme « Caen accueille ses étudiants » en septembre/octobre 2020 (5^e édition, 6 500 €), l'organisation des « Nuits de » (26 000 €). Elle maintient également l'accompagnement du Carnaval étudiant (90 000 €), événement festif de renommée nationale qui rassemble chaque année entre 20 000 et 30 000 étudiants dans des conditions de sécurité optimales.



Soutenir l'action socioéducative

L'action socioéducative est un axe essentiel du Projet Jeunesse de la Ville.

C'est pourquoi depuis 2015, elle maintient l'enveloppe globale votée pour les subventions aux MJC, centres d'animation, centres de loisirs, et foyers de jeunes travailleurs de Caen (2 650 050 €). La revalorisation de l'enveloppe des tickets loisirs est elle aussi pérennisée.

En investissement, 2020 est l'année du début des travaux de construction de la nouvelle MJC de Venoix, pour une livraison prévue à la rentrée 2021. Cet équipement attendu par le quartier permettra de proposer une offre socioéducative encore plus qualitative.

Les premières études vont également être menées dans le cadre du programme du nouveau centre d'animation de la Prairie prévu pour la rentrée 2023.

À la Grâce de Dieu, les locaux de l'association « Le Tunnel » vont également être rafraîchis et remis aux normes pour un budget global de 260 000 €. Le centre d'animation Malraux et le RDV Ados vont bénéficier de travaux d'étanchéité de toiture, de mise aux normes PMR, et de rafraîchissement.

Agir de concert pour la sécurité et la prévention de la délinquance

2020 devrait être l'année de la mise à jour de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Ville de Caen, compte tenu de la définition attendue de nouvelles orientations au niveaux national et départemental.

La Ville poursuit sa participation à la lutte contre le basculement dans la délinquance, à travers par exemple le dispositif du « Rappel à l'ordre », ou encore le partenariat avec le Département et l'ACSEA pour la prévention spécialisée (Service d'Action Préventive, 160 000 €).

Afin de lutter contre la délinquance routière, elle continue aussi de mettre à disposition des associations étudiantes des éthylotests, moyennant la signature d'une charte.

Conformément à l'axe 2 de sa stratégie de sécurité, la Ville de Caen participe également à la lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales, notamment à l'occasion de la journée internationale du 25 novembre et via des actions de sensibilisation.

Elle maintient enfin son enveloppe dédiée au soutien aux associations (19 100 €).



VIVRE ENSEMBLE À CAEN

Sports

La Ville de Caen s'est engagée dans un plan de modernisation de ses installations sportives qui a permis de répondre aux besoins des associations et à ceux du public, en matière de pratiques innovantes, d'équipements structurants et de vie associative.

Des investissements pour accompagner la pratique sportive

Pour 2020, une enveloppe de 3 196 500 euros est inscrite en investissement pour répondre aux projets de création, de rénovation et de maintenance des équipements de la Ville.

■ Le lancement du projet de construction de la nouvelle Halle sportive Saint-Jean-Eudes va concrétiser ce programme ayant nécessité des études approfondies pour l'adapter à son environnement.

Cette Halle des sports pourra recevoir 500 spectateurs. Elle permettra de combler un manque d'équipement sportif sur ce quartier. Elle répondra à la nécessité de désengorger les installations du site Maurice-Fouque aujourd'hui surchargées et proposera un outil adapté à la pratique du handball et du tennis de table. En outre, elle accueillera le pôle espoir handball avec toutes les installations requises pour cela et notamment une salle de musculation.

Le coût pour cet équipement est estimé aujourd'hui à 5 millions d'euros. Les consultations sont en cours et pourront encore impacter ces estimations.

La livraison de cet équipement est prévue en 2021.

■ Réalisation d'une grande carrière au centre équestre

Très peu utilisée aujourd'hui, la grande carrière actuelle nécessite une rénovation pour permettre au centre équestre d'offrir, avec deux carrières, de bonnes conditions de pratiques aux cavaliers comme aux chevaux.

Cet outil permettra en outre au délégataire d'accueillir davantage de rencontres et de développer ses recettes d'exploitation.

Un montant de 450 000 euros sera investi pour cet équipement.

Un programme de restructuration du patrimoine sportif

La Ville va en 2020 poursuivre la réhabilitation de son patrimoine sportif vieillissant.

■ Des équipements de proximité réhabilités

Une ligne budgétaire de 850 000 euros permet progressivement de rénover le parc d'équipements sportifs.

En 2020, deux sols sportifs seront refaits dans les gymnases de la Ville.

Par ailleurs, une tribune sera installée aux abords du terrain de rugby du Chemin-Vert pour permettre l'organisation de rencontres selon les normes fédérales en vigueur et améliorer ainsi la visibilité des matchs par les spectateurs.



■ Des travaux d'entretien courant

Une enveloppe de 706 500 euros est consacrée à l'entretien courant des installations sportives afin de les maintenir en état et de les pérenniser : mise en accessibilité, entretien des chauffages, sécurisation des installations électriques, préventions des légionnelles, remplacements de menuiseries défectueuses...

Sont prévus plus spécifiquement en 2020 des travaux de chauffage et d'éclairage au gymnase Robillard et au stade de Venoix et de nombreuses autres interventions qui répondent aux attentes quotidiennes des usagers et aux obligations de la Ville en matière de sécurité.

Enfin, un montant de 200 000 euros sera consacré au renouvellement de matériel et d'équipements sportifs indispensables à la pratique des activités sportives en toute sécurité dans les gymnases et dans les stades.

Un fonctionnement optimisé

Le budget de la Direction des sports pour 2020 s'élève à 3,9 millions d'euros en dépenses de fonctionnement. Plus de 80% de ces crédits correspondent à des subventions aux associations. Un ajustement à la baisse est prévu pour la subvention au club de football professionnel du Stade Malherbe de Caen en 2020. Par ailleurs, des crédits ont été inscrits pour le bon fonctionnement de la base nautique, avec une recette correspondant à la participation aux frais de la commune de Mondeville.

■ Soutenir le sport amateur et professionnel

> Le soutien de la Ville en faveur du sport amateur sera maintenu en 2020 avec près de 1,5 million d'euros consacrés aux subventions permettant le fonctionnement au quotidien des associations sportives.

La mise en œuvre des critères d'attribution sera poursuivie et appliquée dans une optique de transparence et d'équité entre les clubs et disciplines.

> Le soutien financier en faveur du sport professionnel et de haut niveau sera d'environ 1,4 million d'euros.

> Enfin, la Ville inscrira près de 300 000 euros en 2020 pour soutenir les grands événements annuels : Open de BMX, Normandy Channel Race, Courants de la Liberté, Open de Pétanque, Open de tennis.

Au total, la Ville va consacrer un montant de subvention qui s'élève à 3,1 millions d'euros pour l'année 2020.

> En matière de dépenses liées aux charges à caractère général, la Ville proposera de nouveau aux familles des animations vacances autour du Sport Nature et du Sport Santé. L'opération Sport sur ordonnance se poursuivra également. 300 patients et 120 médecins prescripteurs participent désormais au dispositif. De nouvelles pathologies seront proposées à l'accompagnement au cours de l'année 2020.

Solidarités

**SANTÉ, LOGEMENT ET LUTTE
CONTRE L'EXCLUSION**

HANDICAP

SENIORS





SOLIDARITÉS

Santé, logement et lutte contre l'exclusion

La solidarité constitue l'un des axes majeurs des politiques publiques mises en œuvre par la Ville de Caen, c'est pour cette raison que le montant de la subvention versée au Centre communal d'action sociale sera maintenue en 2020.

Actions concrètes, prévention, réponses rapides aux problèmes que rencontrent les Caennais les plus fragiles, accueil adapté tels sont les axes de travail sur lesquels se concentrent le CCAS.

Santé : des actions ciblées

La Ville poursuivra en 2020 l'extension de son parc de défibrillateurs automatiques pour atteindre à terme 150 appareils libre-service, principalement installés dans les établissements recevant du public dont elle a la charge. Par ailleurs, des actions de sensibilisation se poursuivront à destination du personnel et des Caennais.

Au titre du Contrat Local de Santé (CLS), l'enveloppe consacrée à l'état de santé et au bien-être des Caennais sera revalorisée en 2020 à hauteur de 8% afin de pouvoir soutenir les porteurs de projets s'inscrivant dans la démarche.

Sur la question plus spécifique de la santé et du bien-être psychique, il est prévu de conforter l'action du Conseil Local de Santé Mentale à travers :

- La mise en place de formations croisées entre acteurs du médico-social et le milieu médical pour une meilleure prise en charge des patients ;

- La mise en place de Réunions de Concertation Pluridisciplinaire (RCP) visant à rechercher des solutions pour les situations complexes (patient en rupture de traitement par exemple) ;

- Le soutien à l'organisation des Semaines d'Information en Santé Mentale (programme, organisation...);

- La promotion de l'application « Stop Blues » et la participation de la Ville à la recherche « Printemps » visant à mesurer l'impact d'une campagne d'information.

En parallèle la Ville subventionnera le programme de soutien des personnes en situation de prostitution. Ce projet est porté dans le cadre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

En complément, la Ville pérennisera son soutien financier aux associations intervenant dans le champ sanitaire. À ce titre, les interventions en santé bucco-dentaires de l'UFSBD auprès des publics scolaires figurent parmi les actions financées.

Elle assurera également un appui logistique aux partenaires organisant des événements de sensibilisation du public (Parcours du Cœur, Téléthon, Virades de l'espoir, Octobre rose...).



Espaces sans tabac à la sortie des écoles

En partenariat avec la Ligue contre le cancer, la Ville de Caen a mis en place à la rentrée 2019 des espaces sans tabac à l'entrée des établissements municipaux assurant l'accueil des jeunes enfants. En 2020, la Ville assurera le suivi de ces interdictions de fumer.

Une étude sera menée pour étendre le périmètre à certains espaces verts et la Ville impulsera la démarche auprès du Département et de la Région pour une mise en place devant les collèges et lycées.

Qualité de l'Air intérieur des bâtiments accueillant de jeunes enfants

Le diagnostic des bâtiments et des pratiques réalisées se traduira en 2020 par la mise en œuvre d'un plan d'actions visant à améliorer la qualité de l'air intérieur des établissements accueillant de jeunes enfants. Par ailleurs, des outils à visée pédagogique seront mis à disposition des enseignants afin de les sensibiliser aux bons gestes.

Lutter contre le frelon asiatique

Du fait de la persistance du phénomène, la Ville reconduira sa participation à la lutte régionale contre les frelons asiatiques en partenariat avec la FREDON et par conséquent financera la destruction des nids. La Ville poursuivra également son action visant à réguler les espèces sources de nuisances (rats, pigeons, étourneaux, guêpes...).

Don du Sang

Depuis 2015, 31 collectes de sang ont été réalisées à Caen dont une dizaine à l'hôtel de ville. Elles ont fait l'objet d'une communication renforcée. Ces actions ont permis de mobiliser 2 200 donneurs. Pour plus de 20 % d'entre eux, il s'agissait d'un premier don.

La convention de partenariat entre la Ville, l'Établissement Français du don et l'Association Départementale des Donneurs, a été reconduite pour 6 ans. Les collectes de sang se poursuivront à l'hôtel de ville, avec un projet de collation post-don en partenariat avec les grands chefs caennais et en lien avec les manifestations d'Octobre Rose.

Le logement

L'action du service communal du logement a permis sur la base de critères précis, définis par la municipalité de « labelliser » au 15 octobre 2019 : 58 personnes. 55 d'entre elles ont pu intégrer un logement du parc social sur les logements réservés.

Afin de favoriser l'accession à la propriété, la Ville de Caen apporte des aides financières. Le dynamisme des programmes immobiliers sur notre territoire conduit à noter une augmentation des aides accordées (36 au 15.10.2019 contre 28 sur l'année 2018) avec 15 programmes en cours, 3 nouveaux programmes sont prévus sur 2020.



SOLIDARITÉS

Handicap

Parce que ce n'est pas aux personnes en situation de handicap de s'adapter à la ville mais bien à cette dernière de répondre aux besoins de l'ensemble de nos concitoyens, la Ville de Caen agit dans tous les domaines de la vie quotidienne pour rendre nos espaces et services publics accessibles et profitables à tous.

Maintenir les investissements pour rendre la ville plus accessible

En 2020, la Ville de Caen poursuivra les investissements pour la mise aux normes des voiries, des espaces et des bâtiments publics. Aujourd'hui, 80% des sites scolaires sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, tout comme de nombreux bâtiments du patrimoine caennais. En 2020, le budget de mise en accessibilité s'élève à un peu plus de 1 000 000 d'euros pour la seule ville de Caen. Ceux-ci sont destinés notamment à la mise en place d'un ascenseur à l'hôtel de ville et à la poursuite des programmes de mise aux normes accessibilité sur les patrimoines scolaires, sportifs et culturels.

Soutenir les associations spécialisées dans le handicap

La Ville soutient les associations spécialisées dans le handicap afin d'apporter des réponses concrètes et de prendre en compte les problématiques liées au handicap dans une logique d'ouverture et de socialisation.

L'accompagnement des projets (organisation de manifestations sur le territoire caennais, soutien financier des associations) participe à une meilleure visibilité des actions portées par les associations et les services de la Ville. Ce soutien contribue par ailleurs à l'intégration sociale des personnes vivant avec un handicap.

Les États généraux du Handicap mettent chaque année en lumière le travail de l'ensemble des partenaires avec lesquels la Ville travaille.



La charte Romain Jacob s'illustre par des actions concrètes

Les réflexions engagées suite à la signature de la charte Romain Jacob ont permis d'identifier des axes de travail visant à répondre aux besoins des associations et des établissements de santé. La fluidité du parcours de soin et une meilleure prise en compte par les professionnels de santé des besoins des personnes vivant avec un handicap sont au cœur de ces réflexions. En 2020, deux projets vont aboutir : le premier prévoit la création d'une carte permettant aux professionnels de santé de disposer d'éléments sur les conditions de vie des personnes, le second sera consacré à des actions de sensibilisation des étudiants en formation paramédicale (Institut de formation en soins infirmiers...).

Une offre spécifique pour les personnes sourdes et malentendantes

Au cours de l'année 2020, un premier bilan de la nouvelle offre de service proposée aux personnes sourdes sera dressé. Depuis l'été 2019, un interprète en langues des signes intervient pour la réalisation des démarches administratives.

La Ville mettra également en œuvre les nouvelles obligations qui s'imposeront en novembre 2020 visant à permettre un accès aux personnes sourdes, malentendantes, sourdaveugles et aphasiques aux services téléphoniques, équivalent à celui dont bénéficient les autres utilisateurs. Ainsi, une traduction écrite simultanée et visuelle en langue française sera proposée dans le cadre de cette démarche.



SOLIDARITÉS

Seniors

Échanger, s'entraider, rester en bonne santé... Les rencontres et le partage contribuent au bien-être au quotidien. La Ville et son Centre communal d'action sociale proposent des réponses innovantes en veillant à l'accès aux droits et à l'information, à l'exercice de la citoyenneté, la participation à la vie sociale, aux activités culturelles, sportives et de loisirs, et en accompagnant les nombreux projets et parcours de vie.

Le CCAS s'engage aux côtés du Département pour informer les seniors

La participation du CCAS au Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique du Département illustre l'engagement de la Ville en faveur de l'accès aux droits, aux aides et prestations mais également aux services de soutien à domicile. Ainsi, un agent est mis à disposition du Département pour assurer l'accueil de ce guichet unique. Trois agents du CCAS instruisent par ailleurs les demandes d'aide sociale légale et facultative.

Résidences seniors connectées

La familiarisation des seniors au numérique va s'intensifier en 2020 avec la mise aux normes des résidences seniors en matière d'informatique. Le Wifi « wifi.gratuit.caen.la.mer » est désormais disponible dans les résidences. De nouveaux postes informatiques sont maintenant installés. Ils permettent de se connecter à internet, d'utiliser Skype et de se connecter à Webapp-senior et Facebook. Des séances de familiarisation vont être organisées.

« Senior-Senior » : le numérique au service de la lutte contre l'isolement

Échanger et partager des loisirs devient plus facile avec l'application « Senior-senior ». Lancée à l'automne 2018 et déjà adoptée par plus de 600 utilisateurs, cette plateforme numérique gratuite connecte les seniors caennais. Fondée sur le partage et la réciprocité « aidants-aidés », l'application offre des opportunités variées aux Caennais de plus de 55 ans : 333 annonces publiées pour partager notamment des loisirs et ainsi lutter contre l'isolement.

Sport et douceur de vivre

Badminton, taïso, tennis de table, multi-danse ou gymnastique douce : la Ville de Caen a mis en place un programme d'activités sportives variées, régulières et dédiées aux seniors. Au-delà du côté sportif, il s'agit bien là aussi de créer du lien et éviter l'isolement.



L'EHPAD Mathilde-de-Normandie s'affirme comme un lieu d'expérimentation pour améliorer le bien-être et le confort des résidents.

Parmi les dernières innovations testées et adoptées par l'EHPAD Mathilde de Normandie :

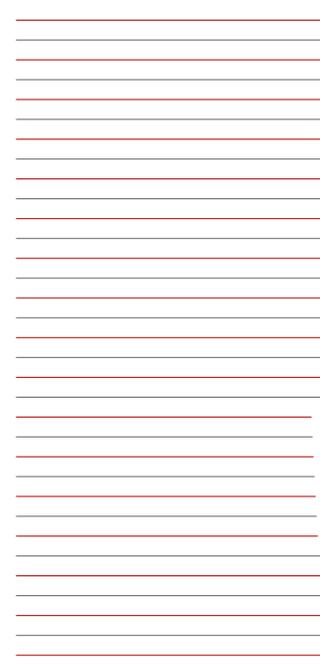
- **La Tovertafel.** Ce projecteur numérique est proposé aux résidents de l'unité Alzheimer. Il intègre des jeux interactifs qui relient les personnes entre elles, tout en stimulant le mouvement. Les images projetées améliorent les capacités de concentration des résidents et les apaisent.
- **La salle Snoezelen.** Cet espace spécialement aménagé, éclairé d'une lumière tamisée et bercé d'une musique douce anime tous les sens du résident. Cette salle participe à l'apaisement, au lâcher prise et à l'évocation de souvenirs.
- **La « plateforme coiffeur »** pour les fauteuils roulants. Installé dans le salon de coiffure, cet équipement permet à tous les résidents de profiter des soins offerts par les coiffeurs officiant à l'EHPAD.

En matière d'animation culturelle, l'EHPAD a été primé en 2018 dans le cadre de l'appel à projets Culture Santé et Handicap Normandie pour son projet intitulé « 8 258 Passages et Conquêtes », l'aventure s'est poursuivie en 2019 et a donné lieu à la publication d'un livre et d'un CD reconnus et plébiscités notamment lors de la représentation au salon Époque 2019.

Le projet proposé par l'EHPAD en 2020 est intitulé : « **Y'a-t-il de l'Amour ici ?** ». Mené en partenariat avec l'ARS Réseau Culture Santé, la DRAC et la compagnie de danse « Dernier Soupir », il mêle théâtre et danse, rencontre entre communication verbale et non-verbale.

Plus de mobilité pour les résidents des structures d'accueil

À partir du mois de décembre 2019, un véhicule 9 places sera mis à disposition des résidences seniors pour favoriser les sorties de courtes durées (cinéma, marchés de quartier...). Un planning permettra à l'ensemble des résidences de bénéficier de ce nouvel équipement.



Qualité du cadre de vie

URBANISME
CADRE DE VIE
DÉVELOPPEMENT DURABLE
SÉCURITÉ ET
TRANQUILLITÉ PUBLIQUE





QUALITÉ DU CADRE DE VIE

Urbanisme

Ces deux dernières années, la création de logements neufs a battu des records (près de 1 000 par an). Ces chiffres démontrent concrètement la dynamique de notre territoire qui veille à trouver un juste équilibre entre la mise en valeur de son patrimoine et les nouveaux usages des habitants mais aussi entre les projets de l'hyper-centre et ceux de nos quartiers.

Des projets ambitieux pour la ville

Les aménagements de la Presqu'île déclarés « projet d'intérêt majeur » en juin 2019

Signé en juin 2019 par l'ensemble des partenaires, le « Projet d'Intérêt Majeur Caen presqu'île » a pour objectif de reconquérir un territoire de plus de 300 hectares, essentiellement composé de friches et de secteurs en mutation. En reconstruisant la ville sur elle-même, le projet contribue ainsi à lutter contre l'étalement urbain, autour d'un projet structuré, dans le cadre d'un plan-guide.

Tout en préservant les activités portuaires existantes, le projet Caen presqu'île vise à répondre aux nouvelles attentes de la population urbaine, et en particulier des familles, en proposant un cadre de vie de qualité, en bordure de canal, au cœur d'un éco-quartier.

En ce sens, 3 axes ont été déterminés :

■ Un cadre de vie apaisé

- intégrer une présence forte du végétal dans la ville ;
- proposer des espaces publics favorables aux mobilités douces ;
- réduire le stationnement des véhicules en surface ;
- installer des commerces et services de proximité ;
- valoriser les équipements et services publics existants ;
- proposer des formes architecturales renouvelées ;

• Des espaces publics animés

- aménager les quais et les rives du canal ;
- mettre en scène les activités nautiques du canal ;
- installer des activités et services (bars, restaurants ...) ouverts sur l'extérieur (terrasses) ;
- favoriser les pratiques sportives de plein air : course à pied, vélo, trottinette ...

■ Une offre de logements variée

- réaliser des logements collectifs, intermédiaires et de ville, en accession libre et en locatif social pour répondre aux attentes de toutes les populations ;
- établir un partenariat avec les promoteurs immobiliers pour prioriser certains aspects qualitatifs des logements (terrasses et balcons par exemple).

En 2020, les crédits alloués serviront aux études d'avant-projet avec le groupement de maîtrise d'œuvre piloté par MVRDV.



La Pointe Presqu'île : des études à la mise en œuvre des projets

Les travaux d'aménagement des espaces publics sont maintenant réalisés depuis quelques années, ne restent en dépense que les travaux de finition aux abords des résidences. Les recettes de cession des lots 1 et 2 ont été perçues en 2018 et 2019 ne restent que les recettes liées au Projet Urbain Partenariale (participation PUP), payables en 2 fois (50% à 12 et 24 mois après l'obtention du permis de construire). Pour 2020, sont inscrits le dernier versement du PUP lot 1 et le premier versement du PUP lot 2.

Le Chemin Vert entame une nouvelle étape du projet ANRU

Le Pôle Enfance Michel Pondaven a été livré en septembre 2018. En complément de la livraison de cet équipement, le projet de création d'une nouvelle armature urbaine pour le secteur Authie Nord se poursuit (aménagement de la rue de Berry, nouvelle voie de desserte pour l'équipement scolaire...). La prochaine étape (fin 2020) prévoit le prolongement de la rue du Bouvreuil, suite à la démolition du local Ancre, accueillant actuellement les services propreté et espaces verts du quartier. Les dépenses de la Ville de Caen au titre de l'année 2020 porteront sur la construction d'un nouvel équipement destiné aux services propreté et espaces verts du quartier, en complément des services de la Régie de quartier. Ce nouvel équipement sera situé au sein de l'espace Touraine. Les travaux ont débuté en juillet 2019.

Une proposition de projet pour le Palais Fontette

L'appel à projets s'est conclu par la sélection du projet porté par INVESTIR NORMANDIE et LUMINAR INVEST MANAGEMENT qui prévoit un complexe hôtelier couplé à un centre d'affaires. Les promesses de bail et de vente sont en cours de rédaction. Les dépenses concernant les études et l'assistance à maîtrise d'ouvrage n'ayant pas été consommées en totalité sur 2019, feront l'objet d'un report sur 2020.

Clemenceau : le projet de renouvellement urbain se poursuit

Sur la base du plan guide du secteur approuvé et retranscrit dans le Plan Local d'Urbanisme en 2017, deux terrains ont été affectés sur le CHR pour la réalisation d'un EHPAD (dont le permis de construire est en cours d'instruction) et un programme de logements par le bailleurs social la Caennaise. Sur le Clos Joli, un terrain sera cédé pour la réalisation d'une opération privée. En 2020, le budget alloué comprend la recette de ce dernier terrain à céder et les dépenses d'aménagement pour desservir les 3 terrains.



La résidence « le PANORAMIK » en lieu et place de la caserne Martin

Les dépenses prévues au titre de l'année 2020 portent sur les aménagements d'espaces publics, notamment la création de la nouvelle voie dénommée rue Capitaine Georges-Martin, qui relie la rue Daniel Huet au boulevard Aristide Briand.

Renouvellement urbain du secteur Guillaume de Normandie

Une partie du projet de renouvellement urbain a été réalisé avec la livraison de l'EHPAD Mathilde de Normandie livré en 2016, la Maison des associations « 1901 » et la mosquée qui ont ouvert en 2018. Il reste à réaliser la vente de 2 terrains. Le premier, situé à l'est du site des gens du voyage, sera cédé au bailleur social CDC Habitat à la fin de l'année 2019. Le second constitué de 2 lots le long de la Guérinière sera cédé à l'opérateur privé FLAVIAE pour un programme de maisons de ville. Les dépenses correspondent aux travaux d'accompagnement des lots. À noter qu'une partie des crédits 2019 ont été mobilisés pour libérer et nettoyer le terrain à céder à CDC Habitat.

Le secteur Calmette

En 2018 la Ville a cédé à l'EHPAD Jean Ferdinand de St-Jean un terrain jouxtant l'ancienne école Calmette pour son projet de transfert/extension. Ce projet a conduit à réaliser en 2019 quelques travaux d'aménagement et de démolition partielle sur l'ancienne école mitoyenne au projet. Les crédits prévus en 2020 correspondent à la finalisation de travaux engagés en 2019.

Le secteur Tourville

Ce secteur, qui a vu se réaliser un peu plus de 400 logements ces dernières années, continue sa requalification. Pour finaliser les aménagements publics du parc linéaire et de la « place verte » au droit de la Tour des Gens d'Armes, des crédits ont été réservés pour une étude paysagère. Cette mission constitue la seule dépense pour 2020. Trois lots sont encore non construits ; le long de l'avenue de Tourville, la Ville va procéder à la cession d'un lot auprès d'EDIFIDES, ce qui correspond à la recette inscrite pour 2020.

Des programmes de démolitions en vue de la reconversion de sites

En 2020, les fonds friches mobilisés auprès de l'EPF Normandie seront consacrés au programme de démolition du secteur du Mont-Coco et des anciens logements de fonction situés boulevard Jean Moulin en vue du renouvellement à terme de ces deux sites. Un diagnostic sera par ailleurs engagé sur le bâtiment du Tunnel, rue Gaston Lamy dans le cadre de la création d'une fabrique culturelle.



La poursuite des dispositifs d'aide

L'AVAP : protéger et valoriser le patrimoine bâti et paysager

Mi 2020, l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) va être approuvée par le conseil communautaire de Caen la mer et s'appliquera sur le périmètre patrimonial de Caen. Les autorisations de travaux et permis de construire sur les zones concernées devront donc passer par une instruction patrimoniale. Afin d'accompagner les Caennais dans leurs démarches, des outils d'information seront réalisés.

Les autres subventions

L'équipe municipale a souhaité poursuivre le versement de subventions à l'université de Caen dans le cadre du master en urbanisme, dont les étudiants réalisent des études spécifiques convenues entre les enseignants et la collectivité, le mois de l'architecture, le Pavillon (lieu dédié à l'accompagnement des projets de territoire, de débats autour des enjeux de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage et de pédagogie auprès des écoles caennaises) et l'Agence d'Urbanisme de Caen Normandie Métropole (AUCAME).

Les subventions aux propriétaires de logements, en compléments des aides de Caen la mer et de l'Anah, sont également reconduites dans le cadre du protocole Habiter Mieux (Aides à l'amélioration énergétique des logements de propriétaires occupants). En outre, la Communauté urbaine prévoit, dans le cadre du futur PLH, la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) à l'échelle de l'ensemble du territoire communautaire en vue de l'amélioration du parc de logements existants (lutte contre l'habitat indigne, amélioration énergétique, adaptation des logements au vieillissement, aides aux copropriétés...). La Ville projette des dépenses afin de soutenir financièrement les ménages caennais qui répondront aux conditions du PIG mis en place par Caen la mer.



QUALITÉ DU CADRE DE VIE

Cadre de vie

Propreté, aménagement de la voirie, entretien des espaces verts, circulation apaisée... La qualité de vie est le résultat d'actions quotidiennes auxquelles la collectivité attache une attention toute particulière.

Riverains et conseils de quartiers participent activement à l'élaboration de l'ensemble des projets qui ont tous un objectif commun : contribuer à l'amélioration du cadre de vie.

En 2020, les travaux d'aménagement de l'avenue Clemenceau et du bas de la rue d'Auge changeront considérablement ces deux axes majeurs d'entrée de ville.

SOS rue – propreté, voirie, espaces verts

Pour faire face aux dégradations et aux dysfonctionnements qui touchent directement le cadre de vie et le quotidien des habitants, la Ville de Caen a mis en place fin 2016, le service SOS Rue. Sollicitée par téléphone ou via les réseaux sociaux, l'équipe dédiée a réalisé en 2019 près de 500 interventions.

En 2019, 492 appels ont été traités par le service SOS Rue :

- 256 concernent des interventions relatives au nettoyage des rues,

- 158 concernent des interventions liées à des dépôts illicites de déchets,
- 51 concernent des demandes d'enlèvement de graffitis,
- 1 concerne une intervention de voirie,
- 5 concernent des demandes au sujet des espaces verts,
- 21 concernent des interventions diverses (ramassage d'animaux morts par exemple).

Des événements et des récompenses

Soucieux d'accompagner les initiatives en matière de propreté, citoyenneté et développement durable, la Ville de Caen a soutenu plusieurs événements organisés dans le courant de l'année 2019 notamment :

- 4 mai : 1^{er} nettoyage des berges du canal avec le club d'aviron de Caen et Surfrider
- 27 et 28 juin : participation à Caen Nature festival avec démonstration des engins utilisés par le service de propreté urbaine
- 21 septembre : Worldcleanup Day organisé par le BDE STAPS Caen (ramassage des déchets autour du Château)
- 25 octobre : opération de nettoyage du port avec l'association Surfrider
- 16 novembre : 2^e nettoyage des berges du canal avec le club d'aviron de Caen et Surfrider



La Ville de Caen détient depuis 2018 la deuxième étoile AVPU (Association des Villes pour la Propreté Urbaine). Cette distinction récompense les collectivités ayant déjà la première étoile et poursuivant leur action. Les services sont d'ores et déjà mobilisés pour poursuivre vers une 3^e étoile qui consiste à inscrire les actions dans une logique de développement durable dans un ou plusieurs domaines liés au nettoyage.

La Ville poursuit sa modernisation

Moderniser et embellir la ville, c'est aussi entretenir et réparer la voirie. En 2020, la municipalité va mobiliser 1 540 000 € sur l'enveloppe de la Communauté urbaine affectée à la Ville de Caen auxquels elle ajoutera 500 000 € de fonds de concours. Le choix des voiries concernées est le fruit d'un travail mené en concertation avec les usagers et les exploitants de réseaux (ERDF, GRDF, etc.) qui réalisent d'importants renouvellements de leurs installations chaque année. Cette enveloppe permettra également de financer les projets divers d'amélioration des espaces publics (sécurisation des voies, aménagements ou équipements).

Espaces verts : des projets structurants et de proximité

Le projet URBACT, soutenu notamment par l'Union Européenne, permettra à terme de promouvoir une agriculture urbaine sur la Presqu'île (55 000 €).

Les projets structurants pour 2020 consisteront en la finalisation de la renaturation des berges de l'Odon (383 000 €), un nouveau Jardin d'été (45 000 €), la poursuite de la plantation d'arbres sur les berges de l'Orne (31 000 €) et l'accompagnement du projet Château.

Les efforts fournis pour la végétalisation des cimetières seront maintenus et amplifiés (17 000 m² prévus). Des espaces fleuris et des allées engazonnées vont remplacer les espaces minéralisés (44 000 €).

La Ville de Caen mènera une étude au Jardin des Plantes (Orangerie, local de la Baleine), visant à préserver les bâtiments tout en réfléchissant à leurs usages (50 000 €). Les jardins partagés et jardins familiaux seront soutenus à hauteur de 69 400 €. Enfin, la Ville de Caen renouvellera son partenariat avec les associations naturalistes (25 000 €).

La modernisation et le développement du parc de sanitaires automatiques se poursuivront avec notamment un nouvel équipement à proximité du Parc St-Paul (80 000 €). Parallèlement, l'enveloppe de renouvellement des jeux pour enfants sera confortée (155 000 €).



La requalification de deux entrées de ville majeures

Des études ont été menées en 2019 sur deux entrées de ville majeures que sont la rue d'Auge et l'avenue Clemenceau avec pour objectifs principaux de :

- Rééquilibrer l'ensemble des mobilités en priorisant les transports en commun, les espaces sécurisés pour les piétons et les vélos.
- Embellir ces entrées de ville par une végétalisation de l'espace public et un renforcement du patrimoine arboré.

> La rue d'Auge

Le projet de la rue d'Auge, porté par Caen la mer comprend la place de la Demi-Lune jusqu'aux carrefours de la rue de Falaise et de la rue de Vaucelles. Les aménagements consisteront en :

- la mise en double sens de la rue d'Auge entre la place de la Gare et les rues de Falaise et de Vaucelles,
- la réalisation de voies dédiées aux bus,
- la mise en œuvre de 3 630 m de pistes cyclables sécurisées et continues,
- la conservation d'environ 190 places de stationnement,
- l'augmentation de la surface végétalisée de 47%,
- la mise en œuvre d'un skate park sur le bas de la rue d'Auge (entre la place de la Gare et la rue de Falaise).

Le coût global de l'opération s'élève à 17,7 M€.

Les études se poursuivront en 2020 et permettront dès l'automne la réalisation des premiers travaux d'eau et d'assainissement.

> L'avenue Clemenceau

La requalification de l'avenue Clemenceau entre la porte d'Angleterre et la sortie Est du parc d'Ornano, accompagne les projets globaux de réaménagement du quartier du CHR et du Clos-Joli.

L'avant-projet comprend :

- la mise en place de couloirs bus,
- la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle sécurisée soit environ 1 420 mètres de continuité cyclable,
- l'augmentation de la surface végétalisée,
- l'aménagement d'un lieu de centralité.

Ce projet porté par la Communauté urbaine Caen la mer est estimé à 6 800 000 € TTC pour la Communauté urbaine (droit de tirage de Caen) et 300 000 € TTC pour la Ville pour la réfection de l'éclairage public.

Les études de cette entrée de ville se poursuivront en 2020 en lien avec le projet de requalification du CHR.



QUALITÉ DU CADRE DE VIE

Développement durable

La Ville de Caen est au cœur des enjeux liés au développement durable et aux changements climatiques. Pour mener cette transition, elle s'inscrit dans la mise en œuvre d'un programme d'actions qui s'articule autour de la performance énergétique de son patrimoine public, de l'accompagnement des Caennais dans la transition sociétale et dans la mobilité durable.

Améliorer la performance énergétique du patrimoine

En 2020, les travaux porteront sur la réhabilitation au niveau BBC de l'ex-collège Lemièrre et du Théâtre des Cordes. La nouvelle MJC de Vennoix visera la performance BEPOS (Bâtiment à énergie positive) grâce à des systèmes performants doublés d'une installation photovoltaïque.

Concernant l'éclairage public, le programme de réduction des consommations énergétiques engagé depuis 2015 a permis le renouvellement de 1 847 points lumineux en 2019 (travaux en cours).

Ce programme se traduit concrètement par une baisse de 33 % de la facture énergétique de la Ville.

En 2020, le programme pluriannuel d'investissement se poursuit avec une dernière tranche de travaux à hauteur de 1 M€, soit le remplacement de 1 800 luminaires supplémentaires, ce qui devrait porter le parc à plus de 55 % de luminaires Led, performants et moins coûteux.

La sensibilisation au développement durable et à la transition : un axe en développement continu

Sensibilisation des scolaires

En 2019, six écoles caennaises ont participé au programme Robin des Watts qui vise à réduire les consommations d'énergies. Caen la mer a souhaité poursuivre et généraliser la sensibilisation des scolaires aux économies d'énergie et d'eau sur son territoire en s'appuyant sur le programme porté par ECO CO₂ au niveau national : 4 écoles de la ville de Caen font partie du dispositif appelé « Watty à l'école » sur deux années scolaires 2019/2020 et 2020/2021.

Les écoliers participent également à des actions plus larges sur les questions du développement durable : jardins partagés, semaine du goût, organisation de pique-nique zéro déchet...

Sensibilisation des habitants

Une session de formation « Dr Watt » pour les bénéficiaires du CCAS de Caen a été dispensée proposant des éco-gestes visant à réduire la facture énergétique.

Une convention d'objectifs a été signée avec 4 structures locales pour la mise en œuvre d'un programme d'actions concrètes afin de sensibiliser le grand public aux enjeux du développement durable sur 2019 et 2020. Des animations seront proposées autour des nouvelles pratiques pour une utilisation plus rationnelle des ressources.



Par ailleurs, la Ville souhaite expérimenter en 2020 une opération « famille éco-responsable » dans une démarche de réduction de son empreinte carbone sur un grand nombre de thématiques du quotidien : énergie, mobilité, déchets, alimentation...

Sensibilisation interne

La Ville de Caen et Caen la mer se sont engagées conjointement dans un appel à projet européen visant à réduire les consommations énergétiques et d'eau dans les bâtiments. Cette démarche pourrait conduire à terme à une certification ISO 50 001. 3 bâtiments pilotes, dont 2 de la Ville, ont été retenus pour participer au concours COMPETE4SECAP.

La Ville de Caen poursuivra en 2020 les sessions de formation dont l'objectif est d'amener les usagers des équipements publics à réduire les consommations énergétiques.

Vélo, marche à pied : Caen poursuit son action

La Ville souhaite encourager les déplacements actifs (vélo et marche à pieds). C'est pourquoi, elle poursuivra en 2020 son programme de sensibilisation à travers des animations, forums, balades ludiques et pédagogiques. En 2019, 13 sorties basées sur des thèmes différents (gastronomie, patrimoine architectural et naturel, économie locale...) ont séduit 357 participants.

Nouveauté en 2020, des temps spécifiques seront proposés aux jeunes enfants.

Le soutien à la Maison du Vélo, équipement reconnu et apprécié des usagers, sera conforté.

Les aides financières font partie des leviers pour encourager les mobilités douces. En outre, 671 Caennais ont bénéficié au 31 août 2019 d'une participation financière de la Ville de Caen à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, vélo pliant et cargo. Le budget alloué à cette action est en constante augmentation (de l'ordre de 60 000 €).

La Ville de Caen dispose d'un large éventail de mesures incitatives pour ses agents. En 2019, une indemnité forfaitaire vélo a été initiée. Elle a pour objet d'inciter l'usage du vélo dans les déplacements domicile/travail. Ainsi, 52 agents de la Ville et 10 agents du CCAS ont déclaré faire 75 % de leurs déplacements domicile/travail à vélo. Ce dispositif sera reconduit en 2020.



Développement des aménagements cyclables

L'usage du vélo est conditionné par la qualité des aménagements et des infrastructures. On compte aujourd'hui 122,7 km de voies aménagées (voies partagées et voies réservées), 8,2 km de voies vertes, 3 306 places de stationnement vélos (dont 45 places dans les Vélopark Twisto, plus de 80 places dans les parkings souterrains du centre-ville et plus de 80 places dans les abris aériens à proximité des équipements publics).

En 2020, la Ville de Caen poursuivra la réalisation du périphérique cyclable avec notamment des travaux boulevard Richemont et le franchissement de la RN 814. Ainsi, la municipalité mobilisera 500 000 € sur l'enveloppe de la Communauté urbaine auxquels elle ajoutera 250 000 € de fonds de concours.

La création de nouvelles stations vélos libre-service est par ailleurs envisagée sur Caen en 2020 par la Communauté urbaine.

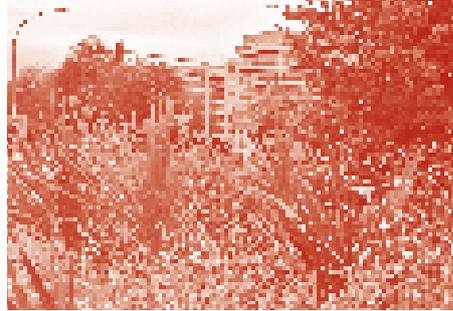
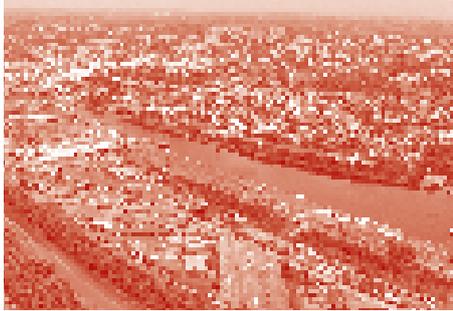
Un nouveau réseau de bus

Le nouveau réseau de bus mis en service en juillet 2019 bénéficiera de quelques ajustements en 2020, liés notamment aux demandes des utilisateurs sur certains secteurs.

Par ailleurs, Caen la mer poursuivra la mise en accessibilité des quais de bus afin de répondre aux exigences du schéma d'accessibilité des services au public.

Voitures en autopartage

Depuis fin 2018, la Ville de Caen réserve des places de stationnements pour les voitures en autopartage déployées en expérimentation par Renault Mobility. En 2020, de nouvelles stations viendront compléter les trois existantes.



QUALITÉ DU CADRE DE VIE

Sécurité et tranquillité publique

En complément des 52 caméras de vidéoprotection déjà installées sur le territoire de la Ville de Caen, des investissements seront réalisés en 2020 pour moderniser les outils de travail des policiers municipaux qui interviennent 6 jours et demi par semaine sur le territoire.

Renouvellement du parc des caméras de vidéoprotection

Le parc de 52 caméras de vidéoprotection va progressivement être renouvelé à raison de 10 caméras par an à compter de 2020. En effet, opérationnelles depuis juin 2016, certaines d'entre elles commencent à dysfonctionner.

Un service de maintenance est par ailleurs assuré par un prestataire qui intervient sur les caméras en panne ou dégradées suite à une malveillance.

Les communications enregistrées à partir de 2020

Dès cette année, le réseau téléphonique du PC de la Police Municipale verra ses communications enregistrées, ce qui permettra une plus grande transparence de l'activité de ce service et un moyen de renforcer l'accueil des usagers qui font appel aux équipes de la police.

Renouvellement du matériel des policiers municipaux

Par ailleurs, les policiers municipaux sont dotés depuis des années de gilets pare-balle. Certains de ces équipements étant usés, ils seront remplacés en 2020.

Il est prévu également de moderniser le parc véhicule du service. Une moto non réparable suite à un accident de la circulation occasionné par un tiers ainsi qu'un fourgon de police après 17 ans de bons et loyaux services seront remplacés dans l'année.

Enfin, la Ville attache beaucoup d'importance à la tenue vestimentaire de ses agents, en particulier celles des agents affectés sur le terrain dans les différents services de la DPSU.

À ce titre, en cas de besoin, leurs uniformes sont systématiquement remplacés.

Sécurité routière : poursuite des efforts

Conformément aux engagements pris, la zone 30 Guynemer a été réalisée en 2019, ce qui porte à 28 km le linéaire des voiries classées.

Pour l'année 2020, la priorité sera donnée aux aménagements ponctuels de sécurité en privilégiant les usagers les plus fragiles à savoir les piétons et les cyclistes.

